



collectif **handicap35**

Mardi 22 juin 2021 - Le Triangle à Rennes

Présentation du Collectif Handicap 35	3
Nos objectifs.....	4
Les Groupes de Travail.....	5
Les associations adhérentes.....	6
Les représentations.....	7
Projet du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020	9
Rapport moral	16
Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration	21
Rapport financier	23
Orientations budgétaires Cotisation 2022	27
Rapport des Groupes de Travail	28
CDAPH	28
Soutien par les pairs.....	38
Accès aux soins.....	43
Enfance Scolarité.....	46
Services à la personne.....	54
Accessibilité	56
GIFFOCH/ParticipaTIC	62
Rapport d'orientation	64

Le Collectif Handicap 35 a pour ambition de définir une politique associative départementale commune en faveur des personnes handicapées et de leurs familles.

Fort de ses associations adhérentes, il représente l'ensemble des familles de handicap grâce à ses groupes de travail thématiques et ses représentants extérieurs, œuvrant quotidiennement ensemble pour l'intégration de toutes les personnes en situation de handicap. Sa devise : **« Une voix collective pour l'intégration de tous »**.

Riche de son expérience, le Collectif Handicap 35 fonctionne grâce à la participation active quotidienne et bénévole des personnes en situation de handicap, elles-mêmes ou de leurs représentants et familles.

Forces vives du Collectif Handicap 35, leur travail permet de « défendre, d'informer et d'agir ensemble » pour les droits des personnes en situation de handicap.

Nos objectifs

-  Informer, sensibiliser au handicap dans sa globalité mais aussi dans ses spécificités ;
-  Porter la parole des personnes en situation de handicap et de leurs familles, faire en sorte que leurs besoins soient respectés et défendus ;
-  Renforcer la présence des associations représentant les personnes en situation de handicap dans les lieux d'élaboration des décisions ;
-  Développer l'expertise d'usage pour l'intervention des personnes handicapées ;
-  Apporter une vision globale de l'accessibilité : accès physique aux établissements, dimension mobilité et transports, capacité à se mouvoir dans l'espace public, accès à l'information et à la culture ;
-  Observer et réfléchir autour de la prise en charge de l'enfant et du jeune en situation de handicap, de la petite enfance à l'entrée dans la vie professionnelle ;
-  Défendre les acquis, identifier les manques et pérenniser les dispositifs existants en matière d'emploi de personnes en situation de handicap ;
-  Veiller aux droits des personnes à disposer de services de qualité (respect du projet de vie et qualité de la prestation) ;
-  Veiller à l'accès aux soins des personnes handicapées ;
-  Participer, avec et ensemble, en tant que citoyen à part entière à la poursuite de la construction d'une société dite inclusive.



Les associations adhérentes

AAD Bretagne - Association Avenir Dysphasie Bretagne
AAPEDYS - Association d'adultes dys et de parents d'enfants porteurs de troubles des apprentissages
ABA Ille et Vilaine
Adapei 35 – Association départementale des parents et amis de personnes en situation de handicap mental
ADEPEDA – Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs
ADIMC 35 – Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux
ADMR-TUBA – Association ADMR Trait d'Union Bol d'Air
ADSCE – Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude
AFM-Téléthon – Association Française contre les Myopathies
AFSEP – Association Française des Sclérosés en Plaques
AFTC 35 – Association des familles de traumatisés crâniens et lésés cérébraux
ANPIHM – Association Nationale pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs
APAJH 35 – Association Pour les Adultes et Jeunes Handicapés
APASE – Association Pour l'Action Sociale et Educative en Ille et Vilaine
APF France Handicap – Association des Paralysés de France
Association AGIR
Association APALHce _ CLIC Côte d'Emeraude
Association La Bretèche
Association des Parents d'Hallouvry
Association des Stomisés de Haute Bretagne
Association Gré à Gré
Association Kondor
Association Le Parc
Association Merlinpinpin
Assia Réseau Una
ATI – Association Tutélaire d'Ille et Vilaine
Autism'Aide 35
AVH – Association Valentin Haüy, au service des aveugles et malvoyants
Chiens Guides d'Aveugles d'Ille-et-Vilaine
Club Primevères Halte-Garderie
Cochlée Bretagne
Comité Départemental Handisport 35
Entraide Fibromyalgie de l'Ouest 35
EPI Bretagne
Espoir 35
FNATH - Fédération Nationale des Accidentés et Travailleurs Handicapés
GOANAG
Handicap Services 35
Handi-Chavagne
HandiSolidarités
Handisport Rennes Club
Keditu – Association des malentendants et devenus sourds
LADAPT – Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
Le GRAAL – Groupement de Recherches et d'Actions des Associations Locales
Le Temps du Regard
Loisirs Pluriel
My Human Kit
Rétina France
UNAFAM 35 - Union nationale des amis et familles de malades psychiques

Grâce à ses militants, le Collectif Handicap 35 assume de nombreuses représentations au sein de diverses instances.

Au niveau régional :

- La Commission Régionale Label Tourisme et Handicap - OTB ;
- Le Comité local des usagers particuliers – DRFIP ;
- Le Comité consultatif pour la mise en accessibilité du service de transport régional ;
- Le Comité d'Entente Handicap Bretagne (CEHB).

Au niveau départemental :

- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), collège 1 « personnes âgées et personnes handicapées » et collège 4 « accessibilité » - Conseil Départemental.

Et les mandats suivants, proposées par le CDCA, au titre du Collectif Handicap 35 :

- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ;
- Conseils Territoriaux de Santé – ARS Bretagne ;
- Commission d'appel à projets Conseil Départemental ;
- Commission d'appel à projets Conseil Départemental / ARS Bretagne ;
- Suivi du Schéma départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap – Conseil Départemental ;
- Instance Stratégique des Méthodes d'action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) – Conseil Départemental / ARS Bretagne ;
- Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) – DDTM ;
- Sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) – DDTM ;
- Sous-commission d'homologation des enceintes sportives – DDCSPP ;
- Comité Local des Usagers – Préfecture d'Ille-et-Vilaine ;
- COMité de PROjet (COPRO) de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) – Conseil Départemental.

Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ;
- Fonds Départemental de Compensation : Comité de gestion / Comité technique de gestion ;
- Commission Exécutive ;
- Bureau de la COMmission Exécutive (COMEX).

Au sein des CLIC :

- Conseil d'administration du CLIC Alli'âges (couronne Rennes est et Rennes sud) ;
- Conseil d'administration du CLIC de l'Ille et de l'Illet (communautés de communes du Val d'Ille, Pays de Liffré et Pays d'Aubigné).

Au sein des MAIA :

- COMité de PILotage (COPIL) de la MAIA Pays de Saint-Malo – Conseil Départemental / ARS Bretagne.

Au sein de Rennes Métropole :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- Commission Intercommunale d'Accessibilité ;
- Conseil de Développement de la métropole de Rennes – Collège « Acteurs associatifs » (CODEV) ;
- Comité Tripartite NF Service Métro – Kéolis ;
- Conseil des Mobilités ;

Au sein de la Ville de Rennes :

- Commission Communale d'Accessibilité.

Au sein de Commissions Intercommunales d'accessibilité et de Commissions Communales d'accessibilité.

Au sein de diverses instances :

- Comité de pilotage des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) – **Inspection Académique** ;
- Conseil d'administration de l'Association départementale pour l'insertion des personnes handicapées en Ille-et-Vilaine (**ADIPH 35**) ;
- Mouvement Associatif Rennais (**MAR**) ;
- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (**EHESP**).

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020

Cette assemblée générale ordinaire du Collectif Handicap 35, fait suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire, laquelle n'a pu délibérer, faute de quorum. Aussi cette Assemblée Générale se tient selon les dispositions des statuts actuels sans modifications (notamment quant au nombre de Membres du Conseil d'Administration)

Cette Assemblée Générale est composée 25 représentants des associations adhérentes et de membres bénévoles militants.

Sont également présents : Madame COURTEILLE 1° Vice-présidente du Conseil Départemental 35 et Monsieur MONNIER adjoint à la Ville de Rennes en charge du handicap

Le quorum étant atteint cette Assemblée Générale peut donc pleinement délibérer

1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modifications.

2° Rapport moral

Ci-dessous : quelques éléments du rapport moral :

La gouvernance :

- Le Conseil d'Administration ;
- Et les membres du Bureau.

Il est rappelé que chaque année, le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers.

Cette année, le tiers sortant est composé de :

- L'ADAPEI 35 ;
- L'AFM-Téléthon ;
- Cochlée Bretagne ;
- EPI Bretagne.

L'équipe collaboratrice du Collectif Handicap 35 : bénévoles, salariées, stagiaire

Quelques changements :

- Départ d'Emeline Payen qui a conclu sa mission de suivi du projet ParticipaTIC ;
- Arrivée en CDI d'Esther Monneau sur le poste d'assistante associative ;
- Remplacement d'Ingrid Virama-Besserve par Camille Morice-Devaux.

Le travail de l'ensemble des bénévoles du Collectif Handicap 35 est toujours aussi impressionnant et le nombre d'heures en constante augmentation. Pour cette année, le nombre d'heures est estimé 7 900 heures.

La vie associative :

En 2019, il n'y a pas eu de grande évolution au niveau des associations adhérentes. Nous pouvons noter la DISSOLUTION de l'association CAT Armor.

Suite au séminaire du 22 mai 2018, et outre la volonté d'élaborer un projet associatif, différentes questions avaient été soulevées, et notamment une petite réforme des statuts pour tenir compte des évolutions.

Le projet associatif

Le Collectif Handicap 35 a décidé de se doter d'un projet associatif qui servira à fixer chaque année les différentes orientations :

- Dynamiser le réseau adhérent ;
- Porter des actions collectives ;
- Déployer l'action territoriale.

Le projet ParticipaTIC et la convention GIFFOCH

La plateforme ParticipaTIC vise à former, par l'intermédiaire de moyens actuels (internet...), de futurs militants d'associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Il a été décidé par le Conseil d'Administration de signer la convention GIFFOCH afin que le Collectif continue à bénéficier des travaux de recherches avec les partenaires venant de plusieurs pays d'Europe. Le Bureau du Collectif a mis en place un groupe de travail afin de suivre cette convention et afin de faire vivre la plateforme ParticipaTIC.

L'évolution des groupes de travail

Cette année nous avons essayé de mieux structurer les groupes de travail. Avec l'arrivée définitive d'Esther Monneau, chaque groupe de travail a été accompagné par un référent salarié (soit Ingrid Virama-Besserve soit Esther Monneau).

Le Collectif Handicap 35 comme organisme formateur

Le Collectif Handicap 35 assure cette nouvelle activité pour la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap. Elle nous permettra peut-être de bénéficier de revenus propres. Néanmoins cette activité de formation ne doit pas se faire au détriment des autres missions du Collectif Handicap 35.

Les relations entre le Collectif Handicap 35 et ses partenaires

- Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- Rennes Métropole ;
- La Ville de Rennes ;
- Le partenariat départemental : instance stratégique MAIA, CDCA et les CLIC.

1^{ère} résolution

A l'unanimité, l'Assemblée Générale, approuve le rapport moral tel qu'il a été présenté.

3° Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Jacky Frérou, Expert-comptable du Cabinet CAFEX.

En 2019, l'exercice est excédentaire de 3 596 € (légèrement supérieur à l'excédent 2018 qui était de 3 168 €).

Les produits d'exploitation sont de 89 364 €, soit une baisse de 2 023 €.

Nos recettes sont essentiellement constituées par :

- ▶ La subvention du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine : 32 000 € ;
- ▶ La subvention de la Ville de Rennes : 23 000 € ;
- ▶ La subvention de Rennes Métropole : 10 000 € ;
- ▶ La subvention du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine dédiée au fonctionnement du « Soutien par les pairs » : 7 000 € ;
- ▶ Subvention ParticipaTIC – Projet Erasmus : 9 392 € ;
- ▶ Subvention ParticipaTIC – ARS Bretagne : 4 500 € ;
- ▶ Les cotisations des adhérents : 2 340 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 77 925 €.

Elles sont réparties principalement entre :

Les salaires et charges : 41 755 €, stables par rapport à 2018.

La légère diminution de 1 112 € est due au départ d'Emeline Payen, salariée qui suivait le projet ParticipaTIC.

Les achats et charges diverses, 33 957 €, soit une diminution de 8 572 € par rapport à 2018.

Cette diminution est due :

- Pour 5 000 €, à des dépenses pour le groupe de travail « Soutien par les pairs » qui n'ont pas été réalisées. Elles ont été provisionnées dans l'objectif d'une conférence en 2020 sur la « pair-aidance ».
- Au poste « communication » qui a diminué de 1 321 €.

Un poste « charges exceptionnelles » de 2 973 € est dû essentiellement à la régularisation des subventions Erasmus sur les années 2017 et 2018. Le solde 2019 est versé début 2020. Sur ce projet ParticipaTIC, le financement correspond aux dépenses effectuées sur les 3 années.

Les heures de bénévolat ont été valorisées à hauteur de 79 237 €, soit 7 900 heures, en augmentation de 4,16% par rapport à 2018.

Au total le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat 2019 excédentaire de 3 596 € aux fonds associatifs, en report à nouveau.

Un grand merci à Sylvie Cadot du Cabinet CAFEX et à Irène Simon, bénévole sur la comptabilité du Collectif Handicap 35.

Rapport de la Commission de contrôle

Le rapport de la Commission de contrôle a été établi par M. KERVELLA « il en est donné lecture

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à la mission de contrôleur des comptes que vous avez confiée lors de votre dernière assemblée générale, aux membres de la commission de contrôle (MM. Tanguy KERVELLA & Gérard POTIN), je me suis rendu au siège du Collectif Handicap 35 le lundi 24 août 2020.

Les pièces comptables de l'année 2019 ainsi que le bilan et les comptes 2019 établis par la CAFEX, Expert-Comptable ont été mis à ma disposition.

Lors de mes sondages, j'ai constaté que :

Certaines pièces comptables n'étaient pas rangées normalement comme si quelqu'un les avait prises et remises à la va-vite.

Il en est résulté des difficultés pour certaines pièces. Je n'ai pas trouvé les justificatifs de :

- Prélèvement du 25 janvier de Humanis de 63,65 € ;
- Prélèvement AG2R du 31 janvier de 261,85 € ;
- Chèque 645213 de 66,82 € débité le 11 mars ;
- Chèque 645229 de 55,10 € débité le 12 juin ;
- Virement de salaire débité le 1^{er} juillet.

Un chèque débité le 7 mars de 653 € avait été signé sans nom de bénéficiaire.

Un prélèvement du 9 avril de 1,82 € d'intérêts débiteurs.

Un paiement de 2 930,76 € pour le compte de l'EHESP, somme qu'il devait rembourser en 2020 avec la subvention Erasmus.

Un abonnement à Ouest-France du 24 avril de 9,99 € mensuel sans le nom du Collectif Handicap 35.

Beaucoup de documents sont agrafés avec les pièces comptables sans qu'il y ait d'obligation réglementaire de les conserver ainsi. La consultation des pièces en est moins aisée.

Le présent rapport ne se veut pas une vérification complète des comptes.

2^{ème} résolution

A l'unanimité, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier et le rapport de la Commission de contrôle sur les comptes du Collectif Handicap 35 pour l'exercice 2019, approuve les comptes tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

3^{ème} résolution

A l'unanimité, l'Assemblée Générale affecte le résultat de l'exercice 2019, 3 596 € au report à nouveau.

4^{ème} résolution

A l'unanimité, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour l'exécution de son mandat de gestion sur l'exercice 2019 et sur toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale du 13 mai 2019.

4° Cotisation 2021

5^{ème} résolution

A l'unanimité, l'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation à 54 € pour l'année 2021.

5° : Complément au rapport moral : Présentation des travaux des Groupes de Travail (GT) et projets

Animée par Claude Laurent, Vice-Président du Collectif Handicap 35.

GT CDAPH

La CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, a été créée par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées ». Elle a pour mission de prendre les décisions relatives à l'ensemble des droits de la Personne en situation de handicap, notamment en matière d'attribution de prestations et d'orientation, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et en considération des besoins et des souhaits exprimés par la personne dans son projet de vie.

Elle est composée de 23 « lignes » : 4 lignes représentant le Conseil Départemental, 4 représentants l'Etat, 2 représentants la CPAM et les CAF, 2 représentants les organisations syndicales, 1 représentant les associations de parents d'élèves, 7 représentants les associations de Personnes Handicapées, 1 représentant le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, 2 représentants les organismes gestionnaires.

Chaque ligne comprend un titulaire et trois suppléants. Ces membres sont nommés conjointement par le préfet et le Président du Conseil Départemental pour 4 ans. Cette commission a été renouvelée en octobre 2017 et complétée suite à des départs dans différents collèges. Le Président de la CDAPH est actuellement issu du « Collège Associatif ».

GT Soutien par les pairs

Le Collectif Handicap 35 a décidé, en novembre 2015, de porter l'axe 3 de la Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT). Un groupe de travail « soutien par les pairs » s'est ainsi constitué pour soutenir la démarche et assurer la présence de pairs formés dans l'esprit du dispositif.

► Il existe 3 niveaux de participation à la démarche :

1. **La participation institutionnelle** des pairs aux instances dédiées au pilotage de la démarche et l'amélioration de la représentation des usagers ou des associations dans les lieux de prise de décision ;
2. **La valorisation de l'expertise d'usage** dans le cadre de la formation des futurs professionnels et des professionnels : il ne peut y avoir de formation initiale ou continue sans l'expertise des personnes concernées ;
3. **L'implication de pairs dans l'accompagnement des personnes**, à travers le déploiement d'un dispositif de « pair-aidance » à tous les stades d'un parcours, dans le respect des droits et des souhaits de la personne et/ou de sa famille.

GT Enfance Scolarité

Notre groupe de travail se veut un lieu d'observation et de réflexions autour de la prise en charge des enfants en situation de handicap dans la vie quotidienne de la petite enfance à l'âge adulte, jusqu'à l'entrée dans le milieu professionnel.

Notre champ d'action s'étend à tous les aspects de la vie : de l'accueil du petit enfant, à la scolarité, la formation, la socialisation, les études supérieures et l'entrée dans la vie professionnelle, en milieu ordinaire ou en milieu protégé. Nous incluons le sanitaire, le médico-social et les dispositifs d'inclusion, les dispositifs relais, les unités externalisées et toute structure d'accompagnement de l'enfant et du jeune adulte.

GT Accessibilité

Le Groupe de Travail Accessibilité recouvre de nombreuses thématiques de travail. Très sollicités et reconnus par les interlocuteurs départementaux, ses membres siègent dans de nombreuses commissions et sont amenés à réaliser des actions diverses telles que des sensibilisations, des visites, des rencontres, etc. visant à promouvoir l'accessibilité au bâti et aux services comme principe irrémédiable participant à l'effectivité d'une vie égalitaire et inclusive pour les personnes en situation de handicap.

Ses domaines d'intervention étant vastes et variés, le Groupe de Travail Accessibilité s'organise désormais, à nouveau, en sous-groupe thématiques pour permettre à ses membres de se concentrer et d'œuvrer sur les thématiques dans lesquelles ils souhaitent et peuvent s'investir. Dans chacun de ces sous-groupes, un ou plusieurs bénévoles sont identifiés comme « animateurs référents » pour faciliter les liens et l'organisation du suivi et soutien salarié, administratif et logistique.

Récemment, pour prendre en compte le partage nécessaire du suivi du Groupe de Travail Accessibilité, entre salariée et bénévole, ses membres ont commencé à construire collégalement un nouveau fonctionnement et une nouvelle organisation de son activité. Leur volonté d'œuvrer collectivement pour un objectif commun reste très motrice dans la mobilisation des membres du Groupe de Travail Accessibilité qui s'investissent dans les actions menées.

GT Communication

La mission du Groupe de Travail (GT) Communication est de définir et mettre en place la stratégie de communication du Collectif Handicap 35. Pour la communication externe le travail est un peu plus facile car nous maîtrisons l'ensemble des éléments. Pour la communication interne le défi est plus complexe car nous devons changer des modes de fonctionnement et des habitudes tenaces. Malgré tout il est à noter quelques points d'amélioration notamment dans les échanges entre les différents GT. Plusieurs militants s'investissent dans différents GT ce qui peut faciliter les échanges d'informations et la collaboration entre ces groupes sur des dossiers communs.

Nous devons continuer à améliorer les échanges d'informations entre : les groupes de travail, le Bureau, le Conseil d'Administration et la présidence, l'information doit être montante mais aussi descendante.

Cette année, c'est sur la communication interne que les actions ont été les plus marquantes avec pour objectif d'être plus efficace et plus réactif.

GT Services à la personne

Le GT Services à la personne s'est retrouvé, en 2019, à raison d'une réunion par mois, dans les locaux de l'APF France Handicap. Pour ces réunions, et le suivi et l'application des décisions, deux salariés viennent en soutien aux membres du groupe : Mathieu Cailleau, chargé de mission de l'APF France Handicap et Esther Monneau, assistante associative du Collectif Handicap 35. Leur travail et leur présence sont importants pour l'accompagnement du groupe aujourd'hui.

Le groupe de travail compte une vingtaine de participants à venir régulièrement (membres du groupe et invités).

La mission principale du GT Services à la personne est de travailler autour de l'aide et de l'accompagnement à domicile, qui est l'affaire de tous et garant d'une vie de qualité selon les choix de vie de chacun.

GT Accès aux soins

Le Groupe de Travail Accès aux soins a pour mission générale d'être à l'écoute des personnes vivant avec un handicap, et leur famille et amis, dans le domaine « péri-médical ». Les missions opérationnelles sont les suivantes :

- Veiller à la prise en compte des spécificités des personnes ;
- Porter la parole de tous auprès des institutions dans le domaine médical pour favoriser l'application des préconisations des personnes premières concernées ;
- Veiller au respect des lois, et notamment à l'application de la Charte Romain Jacob.

GT Emploi accompagnement insertion socioprofessionnelle

Depuis début 2020, la coordination du Groupe de Travail Emploi Accompagnement Insertion socioprofessionnelle est assurée par Claude Laurent, par suite du départ de Madame Mariette. Cette reprise a donné lieu à un besoin de relancer les actions et surtout de retrouver une cohésion et une dynamique. Toutefois la période du COVID-19 n'a guère permis de finaliser nombre d'actions.

Le groupe de travail a pour principales missions :

- ▶ D'agir ensemble en faveur d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle adapté aux souhaits et aux besoins de la personne en situation de handicap et incluant la réflexion sur le projet social et l'orientation professionnelle, l'accompagnement vers, dans et pendant l'emploi ainsi que la retraite.
- ▶ De soutenir les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle à toutes les étapes du projet de la personne.

ParticipaTIC

ParticipaTIC est un projet européen ERASMUS+, coordonné par l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) et comprenant 9 autres organismes de formation ou associations partenaires venant de France, Belgique, Roumanie et Suisse.

Le projet a débuté le 1 septembre 2016, et a pris fin le 31 août 2019.

L'objectif premier de ce projet est de réaliser une **Plateforme de formation en ligne** à destination des auto-représentants et représentants des personnes handicapées. Les partenaires travaillant sur le projet souhaitent permettre aux auto-représentants et représentants associatifs d'acquérir de nouvelles compétences pour mieux défendre les droits des personnes handicapées. Cette Plateforme comprend 4 modules de formation avec des thématiques différentes :

- « Rien pour nous, sans nous », axé sur la définition des **notions relatives au handicap** et sur la **participation sociale** ;
- « Fonction de représentation », axé sur **l'écoute des autres**, la prise de parole, et sur la **mise en place d'un argumentaire** à défendre. La notion de représentant y est également développée ;
- « Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) », axé sur le **droit des personnes handicapées** au niveau international. Il faut savoir que la France a ratifié cette convention en 2010 et que le rapport de mise en application de la CDPH a été livré en 2019.
- « Outils d'évaluation de l'environnement », axé sur **l'évaluation de l'accès aux services** administratifs, aux transports publics, etc.

Le 2^{ème} objectif de ce projet est de mettre à disposition un « Guide méthodologique » qui permettra à d'autres associations, d'autres organismes, d'autres personnes de créer leur propre plateforme de formation en ligne **accessible**.

6° : Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration

Chaque année, le Conseil d'Administration est renouvelable par tiers. Cette année, le tiers sortant est composé de :

- L'Adapei 35 ;
- L'AFM-Téléthon ;
- Cochlée Bretagne ;
- EPI Bretagne.

Les associations candidates au Conseil d'Administration sont :

- Adapei Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine ;
- AFM-Téléthon Ille-et-Vilaine ;
- Association des Stomisés de Haute Bretagne ;
- Association Valentin Haüy, au service des aveugles et malvoyants ;
- Cochlée Bretagne ;
- Entraide Fibromyalgie Ouest ;
- EPI Bretagne ;
- Keditu ;

- Rétina France.

6^{ème} résolution

Vote à bulletins secrets des associations membres présentes ou représentées

Les associations élues au Conseil d'Administration sont :

- **Adapei Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine : 20 voix ;**
- **AFM-Téléthon Ille-et-Vilaine : 15 voix ;**
- **Association des Stomisés de Haute Bretagne : 10 voix ;**
- **Rétina France : 11 voix.**

Ces 4 Associations sont donc élues au CA

7° : Rapport d'orientation

Présentation par le Président : Monsieur FERNANDEZ

Les objectifs fixés pour l'année 2020-2021 sont les suivants :

- ▶ **Dynamiser le réseau adhérent :** favoriser l'interconnaissance entre toutes les associations adhérentes pour définir une voix collective dans une volonté d'agir ensemble.
- ▶ **Porter des actions collectives :** informer, sensibiliser au handicap dans sa globalité tout en prenant en compte ses spécificités.
- ▶ **Déployer l'action territoriale :** être identifié comme un interlocuteur départemental.

En conclusion de ce rapport d'orientation, Monsieur Fernandez fait part à l'Assemblée générale de sa décision de ne pas se représenter à la présidence du collectif compte tenu qu'il est maintenant un élu municipal à Chantepie

8^{ème} résolution

A l'unanimité, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'orientation, approuve les orientations présentées.

8° Interventions des Elus :

Monsieur Monnier :

Dans son intervention Monsieur MONNIER indique que les associations sont indispensables, et qu'en sa qualité d'animateur de la démocratie locale, il souhaite pouvoir compter sur le Collectif Handicap 35 et ses diverses composantes.

Madame Courteille ;

Dans son intervention Madame Courteille souhaite revenir sur les éléments de l'actualité dont la création de la 5^e Branche et les interventions du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine quant à cette proposition. En effet si nous ne pouvons être que favorables à cette démarche, la question qui se pose ce sont les moyens et les modalités de gestion. Si la CNSA gère cette perte d'autonomie ce sera avec quels moyens. Le département a été et reste créateur de réponses. Et les constats actuels font apparaître l'importance des attentes des personnes notamment dans le champ de l'enfance.

Un focus est dressé sur les habitats inclusifs et les derniers Appels à projets.

Les rôles menés par les associations sont très importants et le Conseil Départemental est conscient de ces actions.

Le Schéma autonomie du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine qui va jusqu'en 2021 devra dans sa continuité apporter des réponses aux personnes qui font l'objet de maintiens dans les Etablissements de l'enfance au titre de l'amendement CRETON et aussi pour les personnes handicapées vieillissantes. Il faudra adapter l'offre

Elle remercie vivement le Collectif et ses associations pour les engagements et le partenariat avec le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et les diverses collectivités.

Notre rapport d'activité est à analyser au regard des axes de notre projet associatif. En effet ce sont ces axes qui servent de fil conducteur à nos multiples actions :

- Axe 1 - Agir pour la défense des droits des personnes en situation de handicap ;
- Axe 2 – Être résolument un collectif départemental ;
- Axe 3 – Formation et implication des membres du Collectif Handicap 35.

Alors que nous traversons une période difficile pour tous et toutes, notre Collectif départemental a poursuivi ses multiples actions et activités tout en adaptant ses modes de fonctionnement et en veillant à répondre aux attentes de ses nombreux partenaires et aussi ses adhérents, ainsi que de nombreuses personnes qui s'adressent à nous pour les aider dans leurs diverses démarches.

Les personnes en situation de handicap ont été plus que d'autres perturbées cette année et ont vécu plus que d'autres une année très difficile.

Le lien social qui nous relie n'a pu être mis en œuvre comme d'habitude. Aussi cette année, le Collectif Handicap 35 a-t-il dû s'adapter. Il n'en reste pas moins que cette année a été dense.

Alors que l'année 2020 a connu l'arrivée ou le renouvellement de nouvelles municipalités à la suite des élections, que notre projet associatif qui nous servait de support pour notre rapport d'orientation nous enjoignait d'aller à la rencontre de ces nouvelles municipalités sur l'ensemble du département en sachant dépasser le cadre de Rennes Métropole, la situation avec la Covid 19, nous n'avons guère pu rencontrer ces municipalités et créer ce lien. Toutefois des premiers échanges ont pu avoir lieu avec la Ville de Vitré notamment.

Nous avons en effet envisagé de pouvoir rencontrer et nouer des liens sur l'ensemble du département avec toutes ces nouvelles municipalités, mais nous avons été contraints de revoir et d'adapter temporairement ce mode de fonctionnement. Mais ce n'est que partie remise !

Nos Instances

Les changements qui sont intervenus tant au bureau, au conseil d'administration qu'au siège ont remis fortement en cause nos organisations et nos modes de fonctionnement surtout qu'il a fallu s'adapter notamment pour les réunions et rencontres, et pour créer des liens à distance pour toutes les diverses manifestations, consultations et rencontres.

Le départ de la présidence de Monsieur Fernandez, présent au collectif depuis plus de 20 ans dont plus de 10 ans comme Président, n'a pu que nous obliger à revoir certains de nos fonctionnements.

Notre bureau est constitué comme suit

Président : Claude Laurent

Vice-Président : Jessy Villepreux

Vice-Présidente : Sandrine Baot

Trésorière : Françoise Thouvenot / **Trésorier adjoint** : Jean-Marc Buffet

Secrétaire : Patricia Le Pilouer / **Secrétaire adjointe** : Catherine Blanchet.

Le conseil d'administration avec 12 membres se compose comme suit

Association	Titulaire	Suppléant
AAPEDYS 35	Françoise Thouvenot	
Adapei Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine	Claude Laurent	Philippe Ramet
AFM-Téléthon	Jean-Marc Buffet	Denis Tranvouez
APAJH 35	Chantal Francannet	Jean-Yves Launay
APF France Handicap 35	Sandrine Baot	Patrick Aubry
Association des Stomisés de Haute Bretagne	Annie Ragain	Pierre Guilmois
Comité Départemental Handisport 35	Bertrand Charles	Jean-Marc Lopez
Espoir 35	Catherine Blanchet	François Heissat
Handicap Services 35	Jessy Villepreux	Cédric Verner
Rétina France	Patricia Le Pilouer	Etienne Lenglumé
UNAFAM 35	Nicole Sarret	Jocelyne Cholet

Nous avons pu avoir ainsi au cours de cette année depuis notre dernière assemblée générale de septembre :

- **6 réunions du Bureau ;**
- **6 réunions du Conseil d'Administration.**

Au niveau du siège

Nous avons connu le départ de Madame Ingrid Virama qui était présente au Collectif depuis plus de 2 décennies, puis le départ de Madame Esther Monneau qui a rejoint le Clic de Vitré.

Pour faire face à ces 2 départs nous avons dû procéder à 2 recrutements et nous nous félicitons de l'arrivée de **Madame Stéphanie Berthier** et de **Madame Valérie Lambert**. Ce binôme a eu beaucoup à apprendre mais s'est révélé très rapidement porteur de grandes compétences et a pu être à la disposition des divers adhérents, et aussi faire face aux diverses sollicitations qui parviennent très régulièrement au siège du Collectif.

Travaux

Organisme de formation

En 2020 il nous faut signaler un point très important : le fait que notre Collectif Handicap 35 est reconnu comme organisme de formation et a obtenu la **certification QUALIOPI**.

Depuis de nombreuses années, notre Collectif était sollicité pour assurer des communications et formations, actions de sensibilisation sur le handicap. Et nos bénévoles assuraient ces missions. En 2019, le Conseil d'administration avait souhaité formaliser ces missions en sollicitant l'agrément.

Les démarches ont été longues et ont fortement mobilisé nos collaboratrices et surtout Madame Thouvenot.

Aujourd'hui, cette certification nous permet d'être reconnu comme organisme pouvant dispenser des formations. Certes, cela n'a pu s'effectuer correctement au cours de cette année 2020 compte tenu de la

pandémie et des retards inhérents à cette crise qui a retardé le recours de multiples acteurs au Collectif Handicap 35 pour assumer ces formations.

Nous espérons très vivement que le travail qui a été mené par Madame Thouvenot Françoise pour obtenir cette certification ne sera pas un temps perdu et que nous pourrons enfin en 2021 et les années suivantes dispenser beaucoup de formations et être particulièrement reconnus.

Cela nécessitera bien entendu que nous puissions aussi, en interne, former de nombreux militants capables d'assumer ces formations sur nos diverses familles de handicap et aussi sur les spécificités de chacun de ces handicaps : c'est en effet ce qui est recherché par les demandeurs de formation. *Il faut que nous puissions apporter cette connaissance sur ce que sont réellement les personnes en situation de handicap : des personnes à part entière, autrement capables, et qui ont toute leur place dans la société sans avoir besoin de devoir revendiquer des passe-droits.*

Encore faut-il pour cela que les employeurs, les formateurs, les partenaires sachent dépasser la vision qu'ils ont du handicap et qu'au lieu de voir le Handicap, ils voient d'abord les personnes et leurs capacités et compétences.

Les travaux et groupes de travail

Nous avons tenu à poursuivre de façon très volontariste nos divers chantiers que ce soit avec les groupes de travail dont le groupe accessibilité, le groupe de travail sur la commission des droits et de l'autonomie, la scolarité, le groupe de travail sur l'accès aux soins, sur les services à la personne, sur le soutien par les pairs, et aussi le GIFFOCH et ParticpaTIC.

Certes des groupes de travail n'ont pas réussi à se remettre en mode de fonctionnement comme le groupe de travail sur la formation professionnelle et insertion.

Nous aurons l'occasion en dernière partie de cette Assemblée Générale de présenter plus complètement ces travaux menés. Ces présentations sont d'ailleurs complémentaires de ce rapport d'activité.

Les implications et sollicitations :

Des implications nombreuses ont certes pu se poursuivre malgré le fait que nous regrettons le manque de sollicitations de la part des pouvoirs publics que ce soit l'éducation nationale ou la Maison départementale des personnes handicapées notamment sur le volet aide et soutien par les pairs.

Pourtant sur ce volet, le conseil départemental nous a soutenus et continue à nous soutenir pour ce volet de la réponse accompagnée inclusive.

Mais faute de sollicitations Institutionnelles nous ne pouvons pas toujours apporter la preuve de nos compétences et surtout les soutiens et les appuis aux personnes en situation de handicap et à leurs familles. Et c'est vraiment dommage car de nombreux bénévoles et militants se sont impliqués et formés, ils restent très disponibles. **Faute de sollicitations nous restons l'arme au pied.** Heureusement nous avons accompagné directement un nombre important de familles.

La CDAPH et les droits des personnes

Avec la pandémie depuis mars 2020 nous constatons que la commission des droits et de l'autonomie n'a pu se réunir dans les mêmes conditions mais malgré tout, elle a poursuivi son action à l'initiative du président pour que les droits des personnes puissent continuer à être ouverts ou renouvelés et que les dossiers soient bien examinés et décisionnés. Cela devait éviter une inflation de demandes à la sortie de la crise.

Mais, malgré tout, la Maison départementale des personnes en situation de handicap a, à faire face à de nombreux retards de traitement de dossiers à ce jour, et nous sommes fréquemment alertés par les familles et les personnes qui sollicitent notre appui pour que des réponses leurs soient données.

Le renouvellement de certains membres de la CDAPH a pu se faire avec de nouveaux volontaires mais ces volontaires regrettent de n'avoir pu être mobilisés faute de sollicitations dans cette période très particulière.

Les 28 bénévoles représentant les diverses familles de handicap qui siègent au sein de la CDAPH (7 Titulaires avec 3 suppléants) se veulent les garants de la mise en œuvre du droit à compensation du handicap et ont à cœur de veiller à l'équité des traitements et des réponses.

Les collaborations

MAS, Maison associative de la Santé : au cours de cette année nous avons aussi voulu agir auprès de nouveaux interlocuteurs et partenaires comme la maison associative de la santé puisque sur certains chantiers nos objectifs sont similaires. À cet effet une rencontre a eu lieu entre le bureau de la maison associative de la santé et le président du collectif enfin d'envisager de nouvelles modalités de collaboration. Un projet de partenariat est envisagé.

Sollicitations diverses :

Fréquemment, des personnes en situation de handicap, des familles, mais aussi des entreprises et des organismes sollicitent le Collectif Handicap 35 afin d'obtenir, des aides, des appuis des conseils face à diverses situations rencontrées. Nous avons à cœur soit de leur donner les réponses attendues, mais aussi de les mettre en relation avec les bons interlocuteurs ou les associations spécifiques qu'elles soient ou non membres du Collectif.

Cette mission souvent peu connue, mobilise fortement les collaboratrices. Il est en effet nécessaire que toutes ces sollicitations puissent trouver réponse et que le Collectif puisse ainsi continuer à être reconnu comme un interlocuteur incontournable en Ille-et-Vilaine.

Actions et représentations :

Les liens que nous entretenons avec les divers partenaires que sont

- Au niveau régional le **comité d'entente handicap Bretagne (CEHB)** dont nous sommes membres depuis sa création en 2009, le **conseil régional de Bretagne** qui nous sollicite, et qui nous a reconnus comme participants à divers groupes de travail et commissions comme des commissions d'accessibilité et de labellisation,
- **Le conseil départemental d'Ille et Vilaine** qui nous fait entièrement confiance pour les multiples désignations dans diverses instances et missions,
- **Le rectorat d'académie et la direction académique de l'éducation nationale** d'Ille-et-Vilaine ainsi que les inspecteurs de l'EN, avec lesquels nous avons de nombreux liens que ce soit sur la démarche de l'école inclusive, le comité de suivi des auxiliaires de vie scolaire.
- Mais aussi de multiples autres instances où le collectif est représenté.

Nous ne pouvons pas oublier également les liens très particuliers que le collectif a

- Avec **Rennes métropole et avec la ville de Rennes** en qualité d'expertise d'usage sur divers chantiers. Madame VILLEPREUX nous représente également depuis cette nouvelle mandature au sein du CODEV.

Dans nos liens nous ne pouvons pas oublier également les liens qui nous lient avec

- **L'école des hautes études de la santé publique de Rennes** qui nous associe à ses travaux et notamment les projets sur la participation et l'accès aux droits des PSH « Personnes en Situation de Handicap & Participation Sociale » « la conception de projets participatifs » et inclusif. Pour

lesquelles nous avons une représentante qui permet d'assumer des formations. J'ai nommé Madame Jessy VILLEPREUX.

- **Et aussi le secteur hospitalier et le CHU et le Pôle St Helier**

Il faut aussi souligner l'importance de la création

- **Au niveau national du Collectif HANDICAPS** qui est devenu un acteur incontournable et avec lequel notre Collectif départemental a commencé à avoir des liens et des échanges réguliers

Les Adhérents du Collectif

Des arrivées :

Nous avons aussi cette année connu l'arrivée de nouveaux adhérents avec **la fédération régionale APAJH**, les associations **Assia Réseau Una**, **GOANAG** et **APALHce**

Des départs :

Mais aussi des départs comme l'association **Handisup** puisque cette association s'est dissoute.

En conclusion de ce rapport moral succinct mais très dense dans son contenu, je ne peux passer sous silence

Les remerciements appuyés que nous formulons auprès des organismes qui assument nos moyens de fonctionnement que sont le conseil départemental, Rennes Métropole et la Ville de Rennes.

Et aussi les remerciements aux bénévoles et aux militants qui s'impliquent dans les divers groupes de travail et commission, dans les divers représentations et mandats, ainsi qu'à nos collaboratrices.

Renouvellement statutaire du Conseil d'Administration

Comme chaque année, notre Conseil d'Administration est renouvelable par tiers. En 2021, les associations composant le tiers sortant sont :

- APF France Handicap ;
- Comité Départemental Handisport 35 ;
- Espoir 35 ;
- Handisup Bretagne.

Les Associations membres candidates au Conseil d'Administration <i>(En référence aux statuts en vigueur, seules les associations adhérentes ayant le statut de membre peuvent candidater au Conseil d'Administration).</i>	
ANPIHM	ANPIHM (Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs) a été créée en 1952 par la mobilisation de personnes en soins à Garches suite aux épidémies de polio. Cette dynamique a permis de déployer plusieurs activités militantes y compris la gestion d'établissements et services pour soutenir la capacité d'autonomie des personnes. Aujourd'hui, l'association gère 4 établissements de type foyer de vie en Ile de France et Bretagne. Par ailleurs l'association siège ou est représentée dans de nombreuses instances et mène une action militante très engagée entre autres sur les questions d'accessibilité et droits des personnes dites handicapées, au niveau local, nationale et international. Représentant Titulaire : Gaëlle LOUIS Représentant Suppléant : Stéphane SOUL
APF France Handicap 35	APF France handicap est présente pour défendre les droits des personnes en situation de handicap en Ile-et-Vilaine, et offrir des services d'accompagnement humains et innovants. - Pour rompre l'isolement des personnes en situation de handicap : ateliers, sorties de loisirs, séjours et vacances... - Pour conseiller et défendre les droits des personnes, dans leurs démarches liées à la compensation, à la reconnaissance de leur handicap ; - Pour revendiquer et alerter sur la situation des personnes dans nos territoires ou les effets des politiques publiques menées, en particulier sur l'organisation des soins, la compensation, la parentalité ou l'accessibilité universelle ; - Pour être l'interlocuteur des pouvoirs publics, Agence Régionale de Santé, Départements, hôpitaux... pour construire ensemble, avec les autres acteurs du secteur du handicap, des réponses plus adaptées demain. Représentant Titulaire : <i>en cours de définition</i> Représentant Suppléant : <i>en cours de définition</i>

Assia Réseau UNA	Créée en 1982, Assia Réseau UNA est née d’une volonté de solidarité au service de l’homme, et en particulier des personnes fragilisées par l’âge, le handicap, la maladie, un accident de la vie ou des difficultés familiales ou sociales. L’association vise à permettre à toutes ces personnes de vivre une vie plus sereine et en meilleure santé possible, quels que soient leur degré d’autonomie, leur domicile et leur situation socio-économique. Représentant Titulaire : Lucien VIEL Représentant Suppléant : Marie-Claire BEGRAND
Comité départemental Handisport d’Ille-et-Vilaine	Le Comité départemental Handisport d’Ille-et-Vilaine (association loi 1901) est une structure décentralisée de la Fédération Française Handisport. Sa mission est de développer la pratique sportive en loisir et en compétition chez les personnes en situation de handicap physique et sensorielle sur le département d’Ille et Vilaine. Représentant Titulaire : Bertrand CHARLES Représentant Suppléant : Jean-Marc Lopez
Entraide Fibromyalgie Ouest	Notre association a pour but de créer un échange entre celles et ceux qui vivent quotidiennement avec la fibromyalgie et surtout essayer d’oublier nos douleurs et difficultés en participant à diverses activités ludiques, culturelles, etc. Toutes personnes souffrant de douleurs diffusent diagnostiquées où pas. Créer une meilleure adéquation dans la relation malade-famille-proches-travail lors de nos réunions et nos écoutes téléphoniques. Représentante Titulaire : Marie Annick RICHARD Représentante Suppléante : Cécile BERSON
EPI Bretagne	EPI Bretagne est une association de patients agréée qui a pour priorité de sensibiliser le grand public, les pouvoirs publics, les professionnels et les entreprises à l’épilepsie invalidante et de créer, en partenariat, des solutions tangibles d’accompagnement des personnes. Créée en 2012, l’association bénéficie d’un formidable réseau de partenaires variés dans toute la Bretagne. Représentante Titulaire : Véronique MOREL BUTAUD Représentant Suppléant : Françoise BARBÉ
Espoir 35	Espoir 35 créée en 1996 par des parents d’adultes en situation de handicap psychique. C’est une association départementale qui accompagne 280 bénéficiaires en Ille-et-Vilaine au sein d’un Foyer de Vie, de trois Résidences Accueil, d’un Habitat Regroupé, d’un Service d’Accompagnement à la Vie Sociale, d’un Service d’Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés. 73 professionnels sont engagés dans ces différentes structures. Représentante Titulaire : Catherine BLANCHET Représentant Suppléant : François HEISSAT

GOANAG

L'association Goanag s'est fondée en 1995, afin de répondre au besoin pressant d'accueillir des adultes autistes, pour lesquels n'existait alors aucune structure, si ce n'est l'hôpital psychiatrique, particulièrement inadapté. Une situation également criante existait pour les malades atteints de sclérose en plaque ; l'association s'est fixé la double mission de répondre à ces besoins. Des parents et des amis d'autistes, des médecins spécialistes de neurologie, des praticiens en contact avec les autistes ont souhaité la création de structures adaptées, où les résidents par une méthode éducative spécialisée pourraient développer leurs possibilités.

Représentante Titulaire : Denis HUE

Représentant Suppléant : Bernard MIOT

Rapport financier

Compte de résultat

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	2 385		2 340		45	1.92
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service			990		990	100.00
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	72 411		85 892		13 481	15.70
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public			128		128	100.00
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 313				4 313	
Utilisations des fonds dédiés	5 000				5 000	
Autres produits	4		14		10	72.04
Total I	84 113		89 364		5 251	5.88
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	20 428		33 957		13 529	39.84
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	935		663		272	40.97
Salaires et traitements	39 716		29 877		9 840	32.93
Charges sociales	13 307		11 878		1 429	12.03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	185		1 195		1 011	84.57
Dotations aux provisions			353		353	100.00
Reports en fonds dédiés	2 528		5 000		2 472	49.44
Autres charges	3		2		1	34.62
Total II	77 101		82 925		5 824	7.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	7 012		6 439		573	8.90

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

48

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

63

2 973

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		55	67		12	18.41
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		55	67		12	18.41
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		55	67		12	18.41
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		7 066	6 505		561	8.62
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		48	63		16	24.96
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		48	63		16	24.96
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			2 973		2 973	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			2 973		2 973	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		48	2 909		2 957	101.64
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		84 215	89 494		5 279	5.90
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		77 101	85 898		8 796	10.24
5. EXCEDENT OU DEFICIT		7 114	3 596		3 517	97.81

Concernant le compte de résultat :

L'exercice 2020 est excédentaire de 7 114 €. Ce résultat, plus élevé que les autres années, s'explique par l'annulation ou le report des actions prévues qui n'ont pu se réaliser du fait des conditions d'urgence sanitaire, en particulier : le colloque international prévu au Couvent des Jacobins à Rennes en mars 2020 « prise en charge du handicap dans 5 pays d'Europe » et la conférence sur le thème de la « Réponse Inclusive ».

Les produits d'exploitation sont de 84 215 €, soit une diminution de 5279 €.

- Une subvention Erasmus accompagnait en 2019 le projet Participatic qui est terminé.
- La reprise de la provision pour indemnités de fin de carrière qui avait été faite en 2019.

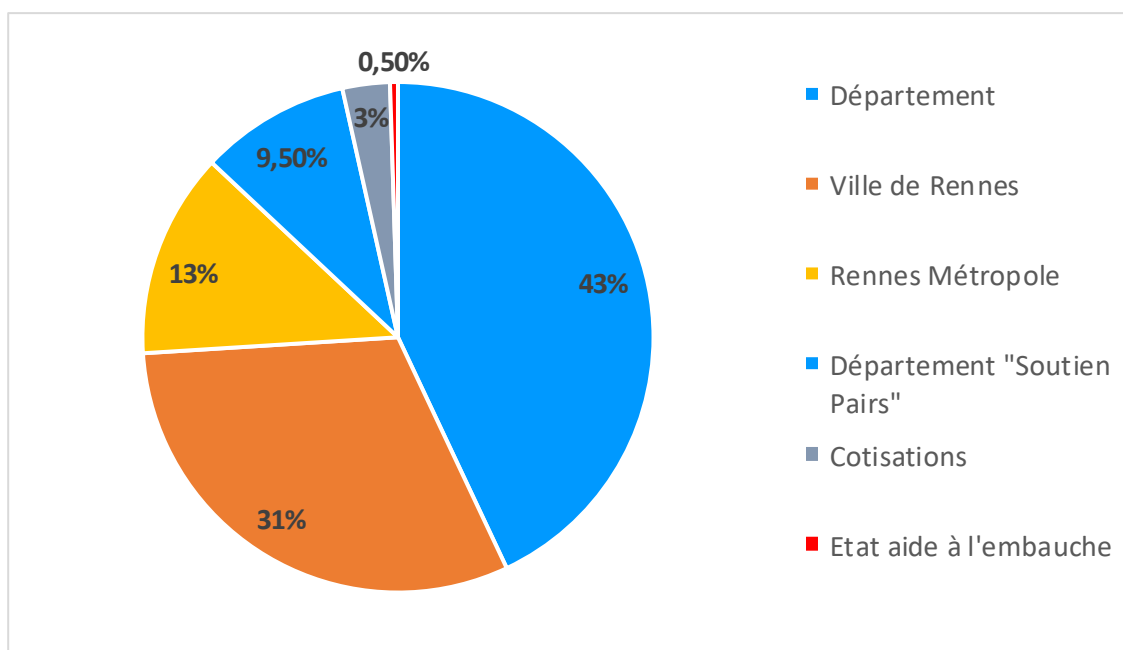
Nos recettes sont constituées par les subventions habituelles

Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	32 000 €
Ville de Rennes	23 000 €
Rennes Métropole	10 000 €
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour l'action de « Soutien par les Pairs »	7 000 €

Auxquels s'ajoutent :

Aide partielle à l'embauche d'un salarié de moins de 26 ans	411 €
Le montant des cotisations s'élève à :	2 385 €

Nos ressources 2020 :



Les charges s'élèvent à 77 101 €, soit 8 796 € de moins qu'en 2019 : des variations et une provision de 2 500 € pour la conférence prévue par le Groupe « Soutien Pairs » sur la Réponse Inclusive qui n'a pu se tenir en 2020.

Les charges sont de 77 101 €, soit une diminution de 7 896 € :

Les salaires et charges sont en augmentation : 53 023 €, soit 11 268 € de plus qu'en 2019, en raison :

- De la fin d'un contrat de remplacement « maternité »,
- Du départ d'une salariée présente depuis 15 ans qui a réduit ses congés pour assurer le « tuilage » de son poste,
- D'un surcroît de travail administratif pour la labellisation de l'organisme de formation du Collectif Handicap 35 déclaré en 2019 : référencement Datadock obtenu en mars, puis labellisation Qualiopi en décembre après un audit.

3 actions de formation ont été préparées, reportées en raison des confinements et des limitations de réunions en lien avec la situation sanitaire.

Les « achats et charges externes » sont en diminution de 13 529 €, en raison de :

- La diminution de 2 578 € des frais de déplacement des bénévoles : effet des conditions sanitaires qui ont introduit de nouveaux modes de travail à distance.

Mais les outils numériques ne sont pas totalement accessibles et entraînent des frais d'accessibilité :

- ▶ 2 088 €, soit 10,20 % des charges externes en 2020,
- Le projet Erasmus clôturé en 2019 n'engendre plus de frais de déplacement.

Les heures de bénévolat ont été valorisées à hauteur de 84 813 €, ce qui représente 8 356 heures soit une progression de 7 % par rapport à 2019.

Au total le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat 2020 excédentaire de 7 114 € aux fonds associatifs, en report à nouveau.

Un grand merci à madame Sylvie Cadot du Cabinet Cafex et à Madame Irène Simon, bénévole sur la comptabilité du Collectif Handicap 35

Orientations budgétaires | Cotisation 2022

Les axes de développement du projet associatif restent prioritaires.

- Poursuivre la pérennisation des conventions avec nos partenaires : le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, la ville de Rennes et Rennes Métropole.
- Développer les actions sur tous les territoires du département et améliorer celles engagées en 2021 :
 - ▶ Renforcer les contacts avec les services départementaux de l'État, les collectivités territoriales, les partenaires publics et privés du département, les associations et tout acteur pertinent pour favoriser des parcours fluides et adaptés,
 - ▶ Défendre l'inclusion de tous et l'accessibilité dans tous les domaines, quel que soit le territoire, pour lutter contre les ruptures de parcours de vie des personnes en situation de handicap,
 - ▶ Soutenir les bonnes pratiques, qui s'adaptent à de nouveaux besoins et améliorent la qualité des prestations, par la participation accrue des usagers aux commissions décisionnaires.
- Renforcer l'accompagnement par les pairs et la coopération avec les professionnels et les institutions pour éviter des ruptures de parcours de vie de l'enfant ou de l'adulte.
- Former des bénévoles pour renforcer :
 - ▶ Les compétences de représentation et d'accompagnement des personnes en situation de handicap en risque de rupture,
 - ▶ Développer des actions de formation des futurs professionnels et des professionnels par des bénévoles experts.

Certaines actions prévues n'ont pas pu se concrétiser du fait des conditions d'urgence sanitaire en 2020. Elles seront reprises.

Cotisation

Afin de maintenir l'esprit du Collectif Handicap 35 qui se veut réunir l'ensemble des associations concernées par la question du handicap dans ce département, le dernier Conseil d'Administration propose une cotisation à 55 € pour 2022 pour l'ensemble des associations adhérentes.

Coordinatrice bénévole : Françoise Thouvenot

Membres du Groupe de travail :

ADAPEI35 (Claude Laurent, Catherine Lechevallier, Marcel Laurent, Christine Aubry, Philippe Ramet, Marie-Thérèse Lebret), **AAPEDYS35** (Françoise Thouvenot, Thérèse Dalle, Marie-Béatrice Daney), **ADEPEDA** (Joëlle Guernalec), **ADIMC35** (Marie Thérèse Lebreton), **AFM Téléthon** (Jean-Marc Buffet, Nicolas Guillemot), **APAJH35** (Chantal Francannet), **APF France Handicap** (Sandrine Baot, Monique Berlan, Philipe Maruelle, Céline Brulais), **Autism'Aide35** (Thierry Jardin), **AVH** (Joël Marchand), **COCHLEE Bretagne** (Françoise Janvier), **Espoir35** (Marinette Ferlicot, Catherine Blanchet), **FNATH35** (André Guyomard), **RETINA France** (Patricia Le Pilouer), **UNAFAM** (Etienne Chanson, Jocelyne Chollet, Patrick Motte).

Ces membres interviennent en CDAPH au nom de toutes les familles de handicap et non en tant que représentant de leur association pour une famille particulière de handicap.

Présentation et missions :

Le GT CDAPH rassemble tous les membres, représentant les personnes en situation de handicap et leurs familles, siégeant en CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

La CDAPH a été créée par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour " l'égalité des Droits et des chances, la participation et la citoyenneté des Personnes Handicapées".

Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, la CDAPH est l'instance décisionnelle unique. Elle prend sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et des souhaits exprimés par la personne handicapée ou son représentant légal dans son projet de vie et du plan de compensation, les décisions relatives à l'ensemble des droits de cette personne notamment en matière d'attribution de prestations et d'orientation conformément à l'Article L. 146 – 9 du CASF.

Conformément à l'Article R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles, elle est composée de 23 « lignes » :

- 4 lignes représentant le Conseil Départemental,
- 4 lignes représentant l'État,
- 2 lignes représentant la CPAM et les CAF,
- 2 lignes représentant les organisations syndicales,
- 1 ligne représentant les associations de parents d'élèves,
- 7 lignes représentant les associations de Personnes Handicapées, (Collège associatif)
- 1 ligne représentant le Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie.

Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services siègent à la commission avec voix consultative.

Chaque ligne comprend un titulaire et trois suppléants. Ces membres sont nommés conjointement par le préfet et le Président du Conseil Général pour 4 ans.

La CDA siège en formation plénière, restreinte ou spécialisée conformément à l'article 241-5 du CASF
Les commissions comportent obligatoirement parmi leurs membres un tiers de représentants des personnes handicapées et de leurs familles.

Le Président de la CDAPH est désigné tous les deux ans parmi les membres de la commission. Le Président actuel, Claude Laurent, est issu du collège associatif et siège depuis 6 ans (3 mandatures de 2 ans).

Les vice-Présidents sont élus dans les mêmes conditions, pour une durée identique, issus dans notre département de la ligne Education Nationale, Département, DDCSPP.

Les membres de la CDAPH sont tenus au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article L. 241-10 du code de l'action sociale et des familles

Cette commission sera renouvelée en septembre/octobre 2021.

2020 : une organisation particulière

Depuis le début de la mandature en 2017, plusieurs membres ont démissionné, d'autres ont été nommés. Les formations prévues n'ont pas été réalisées et il a été impossible que les nouveaux élus siègent « en doublon » avec leur titulaire.

Par ailleurs, le règlement intérieur de la CDA a été modifié en septembre 2020 suite :

- À une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes après un audit en 2019
- À l'absence fréquente de quorum en CDA plénières. Certaines lignes sont régulièrement absentes créant un risque d'invalidation de certaines décisions pour vice de forme.

Les CDA plénières sont devenues des commissions spécialisées avec un quorum de 6 membres.

Dans le cadre du nouveau RI, 4 membres seulement du collège associatif sont présents en commission.

Les conditions sanitaires ont fortement perturbé l'organisation des commissions. Toutefois, grâce à l'action du Président pour maintenir des CDA sous des formes différentes : audio, Visio, en présidentiel à effectif réduit. Un membre du Collège associatif a toujours été présent dans les commissions, quelle que soit la structure organisationnelle.

Ces conditions ont été souvent difficiles : au niveau de la technique et le personnel de la MDPH travaillant avec une organisation différente en distanciel, nous avons dû nous adapter.

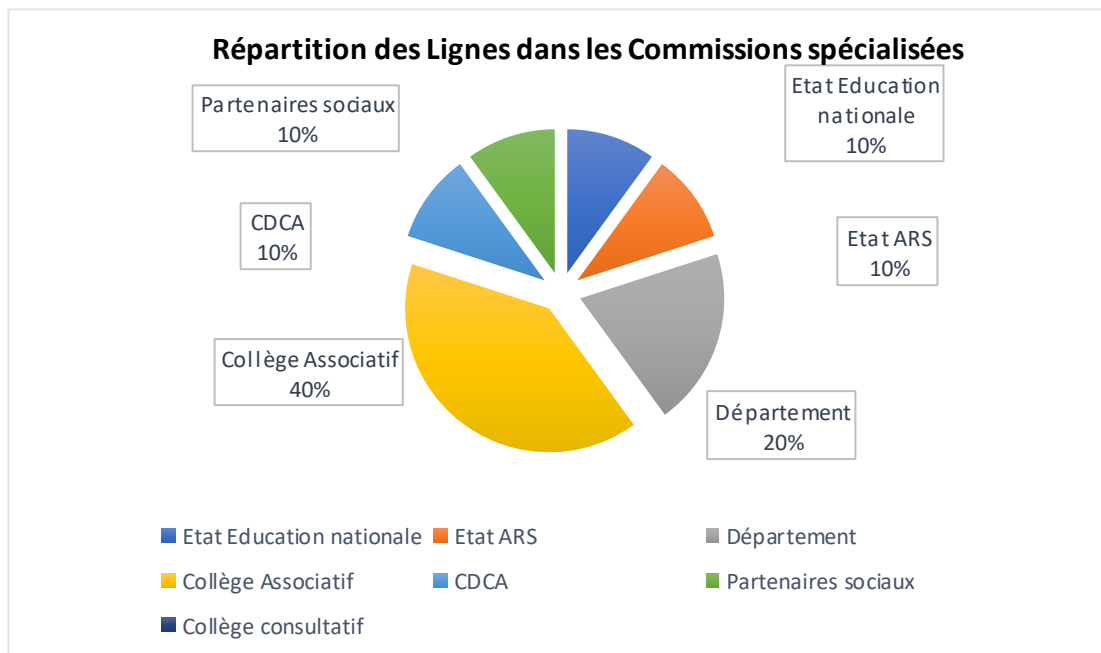
Nous avons décidé pour ces périodes, que seuls les membres présents depuis plusieurs années siègeraient :

- Afin de maintenir notre rôle de veilleurs pour le respect :
 - De l'étude des besoins de la personne
 - Du respect de son projet de vie
 - De l'équité de traitement des dossiers et de l'attribution des Droits.
- Du fait de la complexité des libellés du système informatique qui impose une expertise d'usage des règles de fonctionnement et de la lecture des documents mis à disposition.

Le choix de cette organisation, dans le souci de garantir une vigilance permanente quant au respect des Droits de toutes les familles en situation de handicap et de continuité de l'activité, a apporté des frustrations à certains membres qui n'ont pas pu siéger en 2020.

La parole et l'expertise, habituellement partagées par les membres du collège associatif en CDA, nous ont manqué.

Les membres du collège associatif, représentants du collectif handicap 35, portent la parole de toutes les personnes en situation de handicap. Ils ne représentent pas leur association, mais **un groupe militant représentatif et soudé autour d'une éthique, partenaires reconnus par les autres collèges et force de proposition auprès de la direction de la MDPH.**



Pour pallier cette « solitude » du militant associatif en CDA, nous avons organisé des réunions en Visio et utilisé une fiche de communication interne pour indiquer aux membres siégeant les difficultés que chacun pouvait rencontrer en commission. Cette communication nous a permis d'intervenir pour que les usages que nous avons défendus et acquis soient respectés et que les nouveaux textes améliorant les délais d'ouverture de Droits ne diminuent pas d'autres Droits antérieurement acquis.

Cette communication a pu s'organiser grâce

- Aux références traditionnelles intégrées depuis 2006 par les 7 membres siégeant en CDA,
- Aux expertises d'usage habituellement partagées dans une interactivité horizontale,
- Au partage d'un langage significatif associé aux références du système informatique qui a permis de verbaliser des situations particulières,
- À une éthique de bonnes pratiques partagées.

Cette communication a également été un vecteur d'information et d'apprentissage pour les nouveaux membres, soutenue par une veille juridique sur les textes législatifs nouveaux.

Toutefois elle est insuffisante. Elle a permis une interaction sociale orientée sur la volonté de soutenir les Droits et les souhaits de vie des personnes en situation de handicap, mais pendant les CDA nous communiquons de manière permanente face aux informations données par les rapporteurs et pas uniquement sous une forme verbale.

Il manque à ces nouveaux membres de siéger réellement pour donner du sens à ces informations.

2020 : une activité maintenue malgré le confinement

En 2020, nous avons siégé dans 158 commissions en organisations adaptées aux conditions sanitaires et de durée variable (en journée ou demi-journée) : 100 commissions restreintes et 62 commissions plénières/spécialisées.

Selon un rapport partiel de la CDA, en 2020 : 24.725 dossiers ont été traités dans les diverses commissions.

En 2019 : 27.393 dossiers avaient été traités et 28.776 en 2018.

- 90 % des dossiers adultes sont traités en commission restreinte
- 10 % des dossiers adultes sont traités en commission plénière/spécialisée
- 42 % des dossiers d'enfance sont traités en commission restreinte

- 58 % des dossiers enfance sont traités en commission plénière/spécialisée

Certaines CDAPH plénières/spécialisées ou restreintes sont très denses et très longues du fait de la variation du flux des dossiers vus en CDAPH.

Certaines CDAPH ont été « dédoublées » : un groupe pour recevoir les personnes en audition et un groupe pour examiner les dossiers.

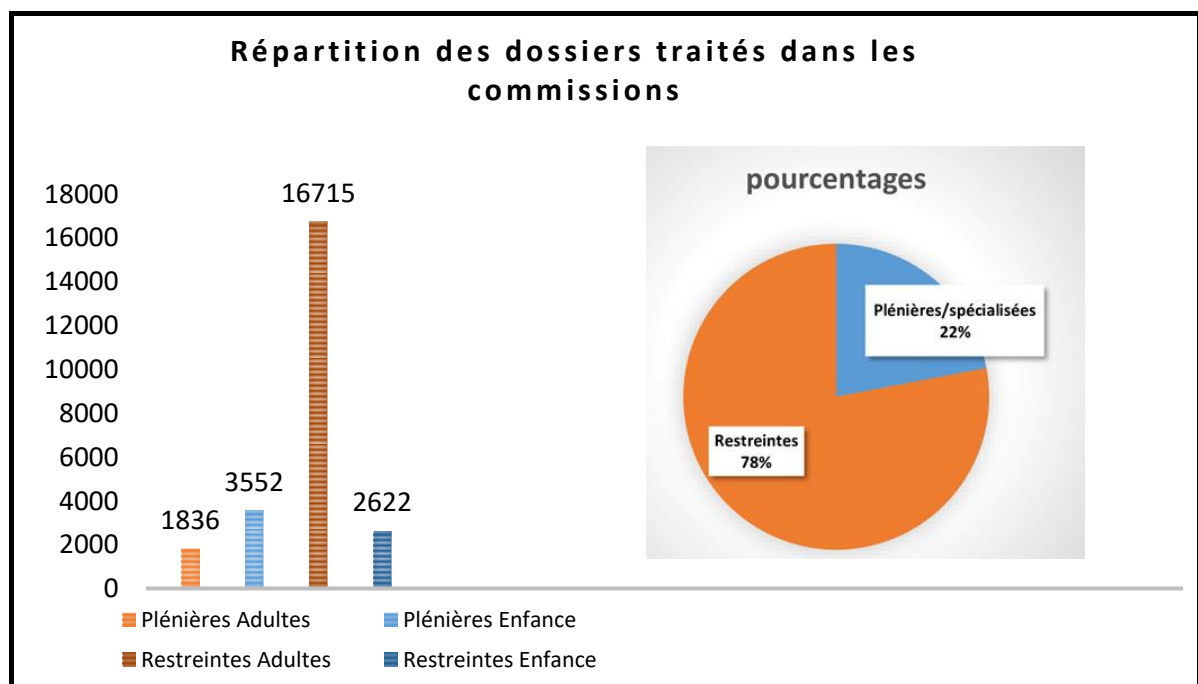
Pendant le premier confinement, les auditions ont été suspendues.

Nous n'avons pas encore eu communication du rapport complet d'activité 2020 de la MDPH.

En prenant la moyenne sur les 4 dernières années :

- Un dossier enfance correspond à 2,62 décisions
- Un dossier adulte correspond à 2,57 décisions

On peut supposer 14 998 décisions enfance et 48 285 décisions adultes soit un total de 63 283 de décisions pour l'année 2020, en appliquant cette moyenne.



Nos veilles et nos points de vigilance

Les CDA dites « fonctionnelles », instituées en 2009, sont des lieux de rencontres et d'échanges où nous sommes informés par la MDPH des nouveaux textes mis en œuvre et des changements d'organisation. C'est un lieu où chaque ligne vote les bonnes pratiques de la CDAPH 35. Habituellement tenues tous les 2 mois, les conditions sanitaires ont réduit ce nombre à 2 commissions en 2020.

Le nouveau règlement intérieur voté en septembre 2020, transforme ces CDA dites « fonctionnelles » en CDA plénières.

Des sujets étudiés en 2020

- La prise en charge dans le cadre de la PCH Aides techniques des tablettes tactiles et mini-ordinateurs pour une compensation de la communication orale.
- Le « maintien en maternelle » et les critères qui permettent de maintenir un élève en grande section de maternelle.
- La prise en charge d'un véhicule plus grand dans le cadre de la PCH Aides exceptionnelles selon certains critères :
 - ▶ Transport d'un fauteuil roulant électrique dans le coffre

- ▶ Transport d'une personne souffrant d'une déficience du rachis et nécessitant un véhicule plus haut
- ▶ Change de protections pour une personne de plus de 13 ans

Nous avons questionné sur :

- Le Droit acquis au maintien d'un taux en l'absence d'amélioration pour les situations où le taux d'incapacité a été posé avant le 8 novembre 1993 : « il doit être maintenu quelle que soit la fourchette de taux qui pourrait être fixé par application du guide barème ». (Réponse de la CNS a en application de l'Article R.243-3 du CASF.)
- Le financement de la LPC (langue parlée complétée) dans le cadre de l'apprentissage. Une fourchette de temps d'accompagnement a été définie : « maternelle entre 6 et 8 heures, élémentaire entre 8 et 14 heures, collèges et lycées entre 10 et 17 heures ». Les codeurs peuvent être employés par un service médico-social, par un service associatif, par la famille le cas échéant via l'attribution d'un complément d'AAEH ou de PCH.
- La prolongation des Droits du fait des périodes de confinement a évité certaines ruptures. Mais, a engendré des confusions pour les familles à l'échéance de la prolongation, particulièrement pour les RAPO (recours administratif préalable obligatoire) lors du retour au délai de 2 mois.
- Lorsqu'une nouvelle demande est décisionnée en CDA, la nouvelle décision s'applique : dans le cadre de renouvellements d'AAH, d'AVS, d'évaluation du taux, où le Droit a « été revu à la baisse », des familles se sont trouvées en difficulté. Dans le cadre de la l'AAH une notification est envoyée à la CAF pour une prise en charge de la période afin d'éviter un indu.
- La PMO (Prestations en Milieu Ordinaire) dans le cadre de la transformation de l'offre : l'élève pourra bénéficier d'un soutien pour sa scolarisation ou sur le volet éducatif à l'école en milieu ordinaire. C'est une prestation assurée par un IME ou un SESSAD. Nous n'avons pas obtenu de réponse à ce jour sur l'organisation de la P.M.O. et le contenu de ce Droit.
- La plate-forme TND (Trouble Neuro-Développementaux) : l'accès à la plate-forme pourrait faire l'objet d'une information par la MDPH du médecin qui suit l'enfant.
- Le mode de scolarisation qui doit être mentionné pour les orientations en DITEP (dispositif des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques).
- L'ouverture de Droits à Matériel Pédagogique Adapté pour l'apprentissage : ces Droits peuvent être ouverts, quelle que soit la structure d'apprentissage de la personne. C'est un besoin de compensation du handicap.
- Le complément de ressources : associé à l'AAH, il a été supprimé par la Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018, avec effet au 1^{er} décembre 2019. Toutefois, ce complément continue d'être servi aux personnes qui, au 1^{er} décembre 2019, avaient des Droits ouverts à cette prestation, tant qu'ils en remplissent les conditions d'éligibilité, et dans la limite d'une durée de 10 ans.
- Nous avons constaté des ruptures de demandes pour des personnes sous tutelle. Nous avons sollicité une exception lorsque la tutelle était exercée par un professionnel.
- Le nouveau dossier MDPH mis en service en 2017 nous questionne parfois sur les Droits évalués. Tous les besoins de la personne doivent être évalués. Nous voyons sur les listings des propositions de Droits refusés, non demandés. Notre inquiétude est toujours la bonne compréhension des notifications par les familles.

- L'emploi accompagné : 45 % des personnes accompagnées ont moins de 30 ans et présentent principalement des handicaps de type mental : 89 % présentent des troubles psychiques, puis des déficiences intellectuelles, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles cognitifs. Ces personnes ont un très faible niveau de formation et sont très éloignées de l'emploi.
- Parmi les personnes entrées dans le dispositif, 61 % occupent toujours un emploi au 31/12/2019 avec majoritairement des contrats CDI ou CDD.
- Les structures accompagnantes constatent aussi que l'accompagnement sur le plan professionnel a un impact positif sur d'autres dimensions : la santé, les relations sociales et la famille.

Des points d'inquiétude

► Enfance

Les ouvertures de Droits pour l'accompagnement humain à l'école.

Si une majorité des dossiers sont décisionnés avant la rentrée scolaire, cette année des dossiers de renouvellement ont été examinés tardivement et les Droits ont été ouverts rétroactivement à une date antérieure à celle de la rentrée scolaire.

Les ESS ne pouvant pas se tenir dans le contexte sanitaire, les Gevasco n'étant pas envoyés, l'évaluation ne peut se faire dans les temps.

Les parents nous ont rapporté des difficultés de communication entre l'Inspection Académique 35 et la MDPH dans le transfert des notifications : AVS et MPA. Ceci nuit à la mise en œuvre de l'AVS dès la rentrée.

Nous avons déjà interrogé la MDPH sur ce point l'année dernière. Il semble que la mise en place des systèmes informatiques harmonisés n'améliore pas la communication.

Les notifications d'AVS mutualisés

Nous renouvelons de plus en plus souvent des Droits à AVS individuel modifiés en Droits à AVS mutualisé dont la gestion est assurée par les PIAL.

Nous faisons fréquemment ouvrir ces dossiers afin de nous assurer qu'un jeune qui bénéficiait de 17 heures d'AVS individuel depuis plusieurs années et qui a désormais un Droit à AVS mutualisé « ne requiert pas une attention soutenue et continue » pour l'accompagnement scolaire.

Nous avons aussi constaté un nombre de dossiers pour des demandes d'augmentation « d'heures » d'AVS mutualisé, dossiers déposés par les parents sur le conseil de l'établissement scolaire.

La MDPH n'est pas compétente pour ces dossiers. Néanmoins, le personnel doit les étudier : ce qui représente une perte de temps pour les familles et pour le personnel de la MDPH.

Nous avons échangé avec nos collègues militants du groupe de travail Scolarité/Enfance sur ces points.

La délégation de signature pour les aménagements aux examens

La CDAPH donne délégation de signature à des médecins pour les aménagements aux examens. Une nouvelle procédure de demande a été mise en place tardivement, mi-décembre, par le ministère de l'Éducation Nationale. Les demandes devaient être déposées avec un PPS rédigé avant le 25 janvier auprès de l'Éducation Nationale.

Nous avons sollicité la directrice de la MDPH afin que les parents demandant un PPS reçoivent une réponse rapide. Notre demande a été acceptée et le personnel de la MDPH a fait le maximum.

Nous avons également sollicité le Président de la CDA afin d'alerter le Recteur sur le risque de dépôt tardif des dossiers par les parents. Le Président a envoyé un courrier au Recteur.

► Adultes

Les renouvellements des Plans d'Aides Humaines.

Les plans d'aide qui ont été évalués il y a plus de 10 ans l'ont été avec un guide différent du Guide d'EvAluation actuel. Cela peut amener des baisses de plans importantes. Nous avons obtenu que ces renouvellements de plans soient présentés oralement en commission. Il est important de considérer l'avancée en âge dans les évaluations. Elle fragilise souvent la santé de la personne et augmente ses besoins. La Loi Handicap du 11 février 2005 permet aux membres représentants le Département d'être décisionnaires du plan d'aide de PCH proposé en CDA. Nous négocions pour que ces plans restent stables.

Les demandes de PCH lors de l'entrée dans un habitat inclusif.

Nous avons fait le constat que ces demandes sont souvent faites tardivement : les personnes sortent du milieu sanitaire ou bien les conditions de vie en milieu familial masquaient les besoins.

L'absence de Droit à la PCH Aides Humaines peut remettre en cause le projet d'habitat.

Les ruptures de Droits en cas de renouvellement PCH ou AAH.

Le Département a accepté que les Droits à la PCH soient maintenus en attente du traitement du dossier et de l'ouverture de nouveaux Droits par la CDAPH.

Des négociations entre la CAF et la MDPH ont permis d'éviter les ruptures à partir du moment où le dossier est réceptionné par la MDPH. Mais ces ruptures entraînent des difficultés comme la suppression de voyager à tarif réduit dans certaines villes, sans le renouvellement effectif.

D'autres difficultés.

Les réparations de fauteuils roulants sont maintenant considérées comme une urgence afin d'assurer le maintien de la compensation.

Des usagers nous ont signalé, lors d'auditions, leurs difficultés pour obtenir le bilan de travail protégé réalisé par l'ESAT. Cette pièce, manquante, retarde le traitement du dossier.

► Un nouveau système informatique

La dématérialisation des demandes

La mise en place du télé service permet d'effectuer en ligne une demande de prestations à la MDPH en complétant un formulaire électronique. Nous nous inquiétons régulièrement si la mise en œuvre de ces nouveaux services numériques, qui simplifient le traitement des dossiers, est accompagnée par un membre du personnel pour les personnes en situation de handicap éloignées d'Internet, malgré les accompagnements possibles par les CLIC ou autres structures.

13 millions de Français de plus de 17 ans sont éloignés du numérique, soit 23 % de la population. Pour 34 % ce sont des personnes peu ou pas diplômées et 16 % des personnes avec des revenus modestes.

Les services en ligne peuvent apporter une simplification du parcours et accélérer la gestion du flux des dossiers. Un kit de communication est mis en ligne pour faciliter l'appropriation du service.

« L'utilisateur est au cœur du dispositif » et a parfois besoin d'un accompagnement humain inclusif afin de ne pas basculer dans « l'abandonnisme ». Les plateformes d'écoute et d'aide sont insuffisantes pour répondre à tous les besoins. Nous attendons un bilan sur ce service.

La mise en place de nouveaux paliers du Système Informatique Harmonisé de la MDPH.

La mise en place de ce nouveau système entraîne des procédures complexes pour la mise en route et son utilisation. Sa mise en œuvre a été retardée par les périodes de confinement.

Nous avons constaté les difficultés des professionnels qui présentent les dossiers en CDAPH :

- Pour trouver les informations et nous permettre de comprendre le dossier. Ces difficultés sont augmentées par l'anonymisation des listings en CDA.
- Les listings que nous consultons indiquent maintenant les Droits antérieurs. Si ce Droit est échu à la date de la CDA, il disparaît de l'historique. Ce qui amène les membres siégeant à faire ouvrir le dossier.

- Certains courriers « harmonisés » étaient difficiles à comprendre. Nous avons demandé que la MDPH 35 en revoie l'écriture.

Cet outil, bien maîtrisé, sera à terme plus adapté à l'évolution des pratiques, permettant des requêtes statistiques et une meilleure connaissance du suivi des notifications.

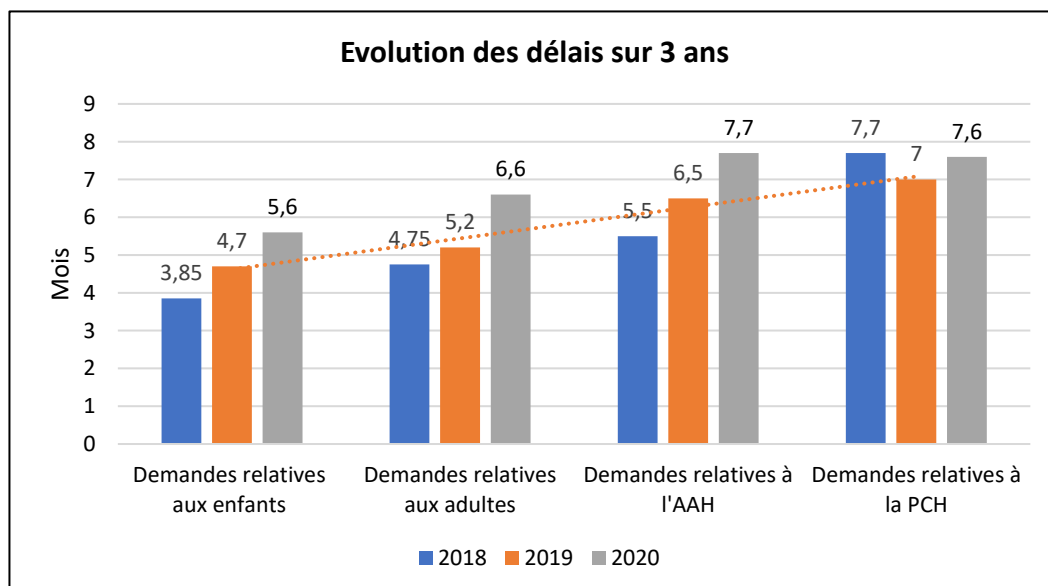
La mise en place de ce nouveau système est très certainement un des motifs de l'allongement des délais de traitement. Et nous constatons une grande fatigue du personnel face à ces nouveaux outils.

Le plan interministériel « ma MDPH 2022 » prévoit pour tous les usagers « la création d'un accès au Droit de qualité, simple, rapide et équitable » et indique « la garantie délai c'est l'assurance pour nos usagers d'obtenir rapidement une réponse à leurs besoins sans altérer bien évidemment la qualité de la réponse apportée » pour « faire des MDPH un maillon fort des territoires 100 % inclusifs ».

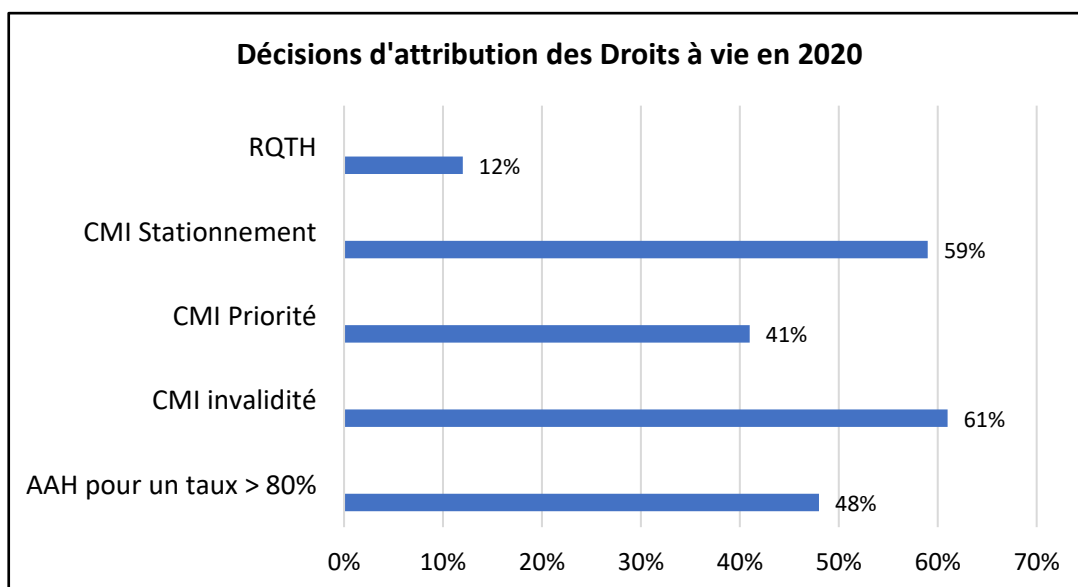
De grandes inquiétudes

Malgré les confinements, la MDPH 35 a continué d'étudier les demandes et la CDA de siéger. Mais l'allongement des délais de traitement est important. Nous avons décisionné fin 2020 des dossiers PCH et des dossiers d'AAH déposés il y a plus d'un an.

En 2020 le délai global de traitement est de 6,3 mois. (Baromètre CNSA)



Les Droits à vie, sans limitation de durée, sont peu attribués.



Un plan de rattrapage du retard nous a été présenté :

- La mise en place de semaine blanche
- La communication auprès des usagers pour expliquer ces délais afin d'éviter des questionnements qui génèrent de nouveaux retards
- Un contact avec la CAF pour éviter les ruptures de Droit en attente de renouvellement
- Une mobilisation accrue avec les partenaires du sanitaire et du médico-social pour un travail partenarial
- L'utilisation des Droits à vie lorsque c'est cohérent
- Un partenariat renforcé avec les associations pour qu'ils informent leurs usagers.

Nous avons demandé que soit créé un véritable comité de pilotage où le collège associatif pourrait accompagner les associations.

Les conditions sanitaires, la mise en place du système informatique harmonisé et une forte rotation du personnel ont contribué à cette situation. Il est impératif que les délais de traitement des dossiers reviennent dans une norme acceptable.

► **La réponse aux demandes de PAG (Plan d'Accompagnement Global)**

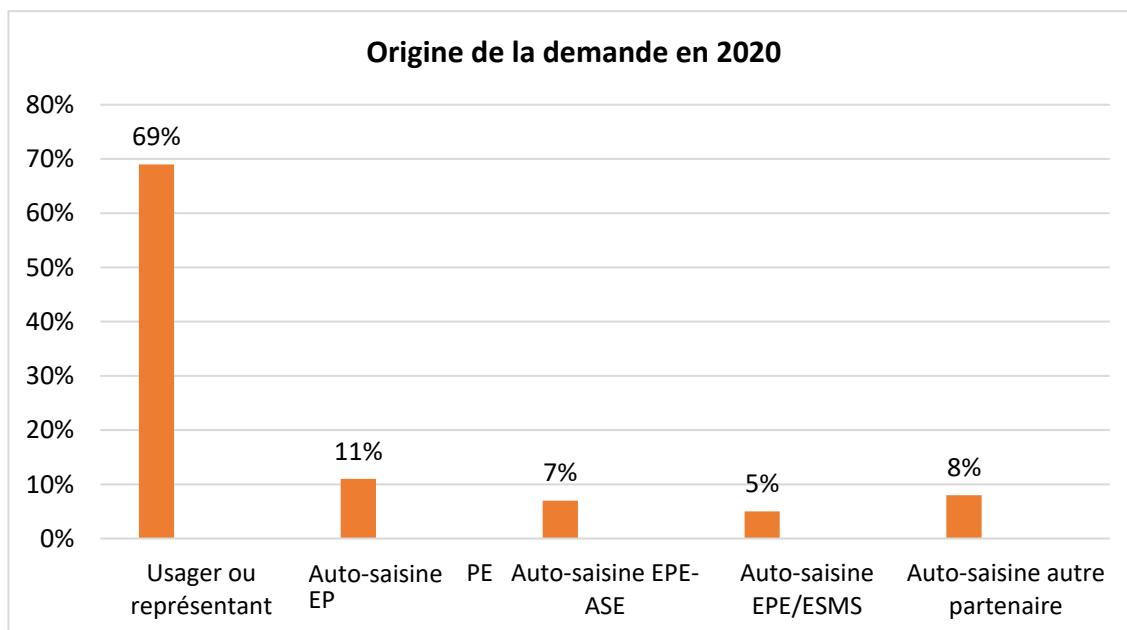
« L'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, de modernisation de notre système de santé organise la possibilité pour les MDPH et les personnes ou leur famille de coconstruire un Plan d'Accompagnement Global avec l'implication des professionnels du sanitaires, du social et du médico-social, pour les personnes en risque de rupture ou sans solution adaptée. ».

En 2020 : 151 demandes de PAG ont été reçues par la MDPH 35 :

- 18 % pour des adultes
- 82 % pour des enfants

En 2018 : 245 demandes avaient été reçues.

En 2019 : 193 demandes avaient été reçues.



Motifs des demandes en 2020 :

- 55 % une orientation cible IME
- 20 % une orientation cible DITEP
- 8 % une orientation cible foyer de vie
- 6 % une orientation cible FAM/MAS
- 11 % une orientation cible autre.

Nous attendons un bilan qualitatif de ce suivi des usagers par l'équipe « continuités de parcours- référents PAG ». **Nous sommes inquiets des possibilités de propositions alternatives à l'orientation cible, de plus en plus difficiles à mettre en œuvre par les partenaires dans le cadre d'une solution à visée inclusive.**

Des actions engagées pour 2021.

Nous avons un rôle d'information vis-à-vis de toutes les associations et de toutes les personnes et les familles pour les aider à formuler des demandes qui soient traitées le plus rapidement possible :

- Que les documents nécessaires soient joints à la demande, particulièrement dans le cadre de la scolarité
- Que les dossiers soient bien renseignés pour l'envoi à la MDPH
- En rassurant sur le passage du dossier en commission restreinte, lorsque la demande le permet, afin de gagner quelques semaines.

Nous sommes en contact avec nos collègues du groupe de travail « Soutien par les Pairs » afin d'échanger sur le développement de l'organisation mise en place par la nouvelle équipe « continuités de parcours-référents PAG ».

Nous sommes en contact avec nos collègues du groupe de travail « Enfance/Scolarité » afin d'échanger sur le manque de moyens en établissements médico-sociaux et dans le cadre de la scolarité.

Ces absences de solutions impactent la vie de l'enfant en situation de handicap, mais aussi toute sa famille.

Ces échanges nous permettent de connaître la mise en œuvre des Droits que nous ouvrons et d'engager des actions communes.

Nous maintenons notre principe d'ouvrir des Droits selon les besoins et non selon les « moyens » disponibles pour l'enfant comme pour l'adulte.

Nous continuerons de veiller et d'agir pour que les besoins et les attentes des personnes en situation de handicap, leur projet de vie, essentiel, unique et individuel, soient évalués toujours équitablement dans

le respect de l'égalité des chances et que le plan de compensation adapté, réajustable selon l'évolution des besoins, soit accompagné pour éviter les ruptures dans les parcours de vie.

Veiller aussi pour que la Loi de février 2005, qui définit des Droits pour les Personnes en situation de handicap, soit appliquée et persiste dans son esprit et que le département puisse développer des solutions à réponse inclusive.

Nous suivrons le développement du projet national « Ma MDPH 2022 » pour demander des bilans d'étape et que la mise en œuvre opérationnelle permette la maîtrise des délais de traitement, une qualité de service et une équité territoriale : trois enjeux majeurs pour que chaque personne en situation de handicap obtienne un accès simple, rapide et équitable à des Droits de qualité.

Nous continuerons de porter la parole des Personnes en situation de handicap en CDAPH, de veiller et d'agir....

Groupe de travail Soutien par les pairs

Co-coordinatrices bénévoles : Catherine Lechevallier et Françoise Thouvenot

Membres du Groupe de Travail :

AApedys35 (F Thouvenot), **ADIMC** (MT Lebreton), **ADAPEI35** (C Aubry, C Lechevallier, P Ramet), **ADEPEDA** (J Guernalec), **APAJH35** (C Francannet), **APF France Handicap** (S Baot, P Aubry), **Autism'Aide35** (S Zani), **AVH** (M Rozé), **Cochlée Bretagne** (F Janvier), **EPI Bretagne** (F Barbé), **Retina France** (P Le Pilouier), **UNAFAM** (N Sarret, J Chollet).

Le Groupe de Soutien par les pairs s'est constitué en juin 2016 avec des représentants du Collectif Handicap 35, siégeant en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), et représentant, chacun, une association adhérente au Collectif Handicap 35.

Il est accompagné par Claude LAURENT, désigné par le Collectif Handicap 35 pour le représenter au Comité de PROjet de la Réponse Accompagnée Pour Tous.

Présentation et missions

Le Collectif Handicap 35 porte l'axe 3 de la Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT). Un groupe de travail « soutien par les pairs » s'est ainsi constitué pour soutenir la démarche et assurer la présence de pairs formés dans l'esprit du dispositif.

En 2019, conformément au projet lancé par la Secrétaire d'Etat Sophie Cluzel, le Département 35 a décidé de devenir « territoire 100% inclusif » : « par l'amélioration de la participation et de la coordination de tous les acteurs au-delà du seul secteur médico-social » pour favoriser l'avancée vers une société inclusive.

Dans cet objectif le groupe des pairs, dans l'axe 3 de la démarche :

- Renforce son action par l'accompagnement des personnes qui est un moyen d'atteindre l'accès aux Droits pour la prise en compte des besoins et des demandes. Le pair facilitateur, explique une

organisation qui doit faciliter le choix de vie personnel, garantir une personnalisation et la continuité du parcours de vie.

- Développe la formation des professionnels et futurs professionnels, que la feuille de route du Département « territoire 100% inclusif » indique comme « un point essentiel d'amélioration ».
- Augmente les représentations dans tous les lieux et commissions qui traitent des questions du handicap.

Qu'est-ce qu'un « pair-aidant » ?

Le « pair-aidant » intervient bénévolement. C'est une personne en situation de handicap ou une personne vivant, ou ayant vécu dans la proximité d'une personne en situation de handicap.

Elle a acquis une expertise développée dans son parcours de vie par ses expériences personnelles et pris du recul sur son propre vécu.

Le pair est impartial, discret et solidaire. Médiateur, modérateur, informateur, à l'écoute et force de proposition, soutien des familles et des aidants, relais auprès des professionnels, impartial, le pair s'inscrit dans une démarche de compréhension globale des situations et des besoins, sans être avocat d'une solution. Il aide à prendre du recul et encourage la volonté de construire un parcours de vie adapté aux besoins et aux projets personnels.

Les 3 niveaux de participation à la démarche :

1. **L'implication de pairs dans l'accompagnement des personnes**, à travers le déploiement d'un dispositif de « pair-aidance » à tous les stades d'un parcours, dans le respect des droits et des souhaits de la personne et/ou de sa famille.
2. **La valorisation de l'expertise d'usage** dans le cadre de la formation des futurs professionnels et des professionnels : il ne peut y avoir de formation initiale ou continue sans l'expertise des personnes concernées
3. **La participation institutionnelle** des pairs aux instances dédiées au pilotage de la démarche et l'amélioration de la représentation des usagers ou des associations dans les lieux de prise de décision.

Les actions de l'année et des actions en cours

Niveau 1 : Accompagner chaque personne ou chaque famille qui le souhaite

- Dans sa démarche de demande de PAG¹ ou la recherche de solutions pour permettre un cheminement plus facile.
- Pour faciliter les relations entre la personne et/ou sa famille et avec les professionnels concernés ou les Institutions (M.D.P.H, Education Nationale, Département, Établissements Médico-Sociaux) dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous afin d'éviter la rupture de parcours.
- Pour aider à prendre du recul et encourager la volonté de construire un parcours de vie adapté aux besoins et projets personnels.

Sans se substituer aux professionnels, ni aux institutions.

► Actions d'accompagnement dans le cadre d'une demande de Plan d'Accompagnement Global – Saisine par la MDPH35

En 2020, 5 demandes d'accompagnement par un pair nous ont été adressées par la MDPH. Ces demandes de PAG ont donné lieu à des GOS² ou à des solutions de gré à gré. L'accompagnement d'une personne est d'une durée variable qui peut aller d'une semaine à trois ans. Des bénévoles ont été sollicités jusqu'à 37 fois en une année par la même personne dans ce cadre.

¹ Plan d'Accompagnement Global

² Groupe Opérationnel de Synthèse

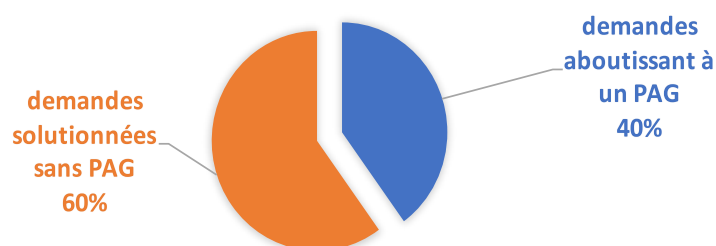
Les motifs de demandes de PAG

- Risque de rupture de parcours
- Rupture de parcours et des accompagnements
- Absence de solution d'accueil et d'accompagnement institutionnel
- Fragilisation de la cellule familiale
- Maintien au domicile difficile
- Épuisement des aidants
- Difficultés de communications avec l'Institution.

Interventions des pairs dans le cadre des accompagnements

- Participation aux Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS)
- Participation aux réunions des Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS)
- Participation à des réunions de l'Équipe Educative (EE)
- Nombreux échanges avec les professionnels du médico-social et de l'Education nationale
- Nombreuses rencontres avec les familles
- Organisation de temps d'information des professionnels et futurs professionnels
- Accompagnements vers les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS)
- Liens avec les Institutions (ex : I.E.N. – Enseignants référents – Ecoles - ARS)

EVOLUTION DES DEMANDES



► Actions d'accompagnement direct des familles et personnes

Le Groupe de Travail Soutien par les pairs a été sollicité directement par 92 familles ou personnes pour soutenir, guider, conseiller afin de permettre un cheminement plus facile dans le cadre du Droit et des souhaits des personnes.

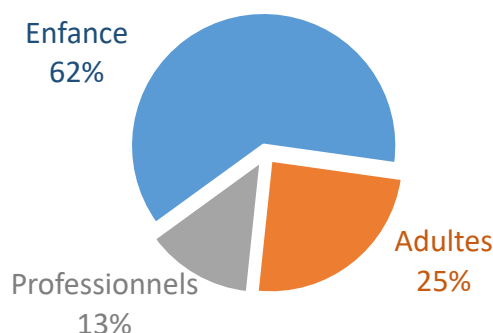
Les motifs de demandes :

- Echanges avec un pair sur des difficultés rencontrées
- Conseils pour des demandes d'ouverture de Droits
- Accompagnement pour l'accès au PAG
- Recherches de solutions pour aménager la scolarité
- Conseils pour l'intervention de professionnels du soin dans l'Ecole
- Accompagnement dans les réunions et commissions, dans des démarches de recours au tribunal (référé liberté, mise en lien avec un avocat)
- Difficultés concernant les transports
- Soutien dans des parcours en Etablissements et Services Médico-Sociaux
- Demande d'accompagnement dans des visites d'Etablissements
- Mise en œuvre des Droits ouverts
- Recherches de solutions pour des ruptures de Droits en attente de renouvellement
- Procédures d'accès PCH ou de renouvellement dans le cadre de l'habitat inclusif ou de logement autonome
- Recherches de structures de soins accessibles
- Informations pour l'accès aux soins : plate-forme, C.H.U., centre de diagnostic
- Demande de contacts avec des professionnels médicaux de niveau 1 pour transmission d'informations
- Demandes d'informations de communes, centres de gestion collectivité territoriale sur l'accessibilité et l'accessibilité à des examens professionnels

Intervention des pairs dans le cadre des accompagnements

- Contacts téléphoniques
- Rencontres en présentiel
- Participation aux réunions
- Formulation de conseils et soutien pour recentrer la demande et positionner la problématique dans un cadre rationnel et sans affect.

PANEL DES DEMANDES



Des difficultés rencontrées

Les accompagnements, dans le cadre d'une demande de PAG ou d'une sollicitation directe, ont confirmé la nécessité d'avoir une très bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'Education Nationale, de la MDPH et des Etablissements et Services Médico-Sociaux.

Être médiateur dans les réunions avec les professionnels, participer à diverses réunions dans le cadre d'un Groupe Opérationnel de Synthèse ou à des réunions dans le milieu scolaire implique une connaissance parfaite des dispositifs existants et des possibilités d'y accéder.

Repositionner la demande, conseiller la personne ou la famille nécessite de comprendre les démarches déjà entreprises et les motifs qui n'ont pas permis un aboutissement satisfaisant selon le souhait de la personne.

Les difficultés constatées dans les échanges entre les parents et l'Ecole exigent que le pair accompagnant connaisse les procédures administratives et la sémantique utilisée par les professionnels pour jouer le rôle de « traducteur » et « médiateur ».

Les difficultés liées à des situations de handicap restent toujours difficiles à comprendre par les acteurs de l'Education Nationale, dans le lien direct avec les familles, mais aussi dans les relations avec les professionnels de santé, particulièrement avec les professionnels libéraux.

Les acteurs des Etablissements et Services Médico-Sociaux s'adaptent mieux aux demandes des personnes et aux problématiques liées au handicap et connaissent les compensations à mettre en œuvre. Toutefois, ils sont parfois intransigeants face aux demandes des personnes du fait du manque de moyens dont ils disposent.

Professionnels de l'Education nationale et du Médico-Social connaissent peu les possibilités de l'accompagnement par des pairs et les missions des pairs.

Les pairs sont parfois sollicités pour des missions qui ne sont pas de leurs compétences, comme servir de traducteur pour des parents non francophones.

Les interventions des pairs débloquent souvent une situation par l'explication du contexte, la rationalisation de la demande et les échanges qui se créent dans la confiance.

Nous avons à nouveau constaté que tout bénévole ne peut être pair. Le pair doit avoir pris du recul sur son parcours de vie pour utiliser son expérience et éviter de se laisser submerger par l'émotion.

L'organisation de l'accompagnement par un binôme de pairs allège l'accompagnement par le bénévole-pair.

L'accompagnement est souvent chronophage car la personne a besoin de s'exprimer pour passer dans une situation de confiance.

Certains accompagnements durent depuis 3 ans. Les actions perpétuées montrent la nécessité de la continuité de l'accompagnement.

► La valorisation de l'expertise d'usage dans le cadre de la formation des futurs professionnels et des professionnels

En 2020, l'organisme de formation créé en 2019 dans le cadre de l'axe de développement de la démarche, a obtenu sa labellisation « Datadock » puis « Qualiopi ». Cette labellisation permet que les stagiaires participent aux formations dans le cadre de la formation continue. Un gros travail de préparation a été réalisé :

- Rédaction du catalogue de programmes pour chaque famille de handicap
- Définitions et mise en œuvre des procédures administratives obligatoires « Qualiopi »
- Préparation de l'audit « Qualiopi »
- Réunions de concertations pour définir des pédagogies.

Les confinements en 2020 ont contraint à l'annulation d'actions prévues : de sensibilisation, de formation. Des réunions d'informations auxquelles nous étions conviées à participer ont été également annulées.

Les bénévoles avaient préparé plusieurs actions de formation qui ont été reportées à 2021.

Nous avons animé :

- 4 actions d'information
- 4 actions de sensibilisation
- 2 actions de formations en présentiel et 2 webinaires

La continuité de ces actions demande :

- Une formation des bénévoles, qui ont une expertise d'usage, mais doivent acquérir des pratiques de pédagogies adaptées à chaque public,
- Le développement de compétences d'ingénierie pédagogique au sein du groupe afin que le bénévole qui intervient dans des actions de sensibilisation sache proposer des actions de formation « Qualiopi ».

C'est un axe très important, car toute formation de professionnels ou futurs professionnels doit bénéficier de témoignages directs. Les pairs témoignent de leur expertise d'usage avec le recul nécessaire sur les difficultés vécues pour transformer ces témoignages en pratiques pédagogiques qui permettent aux stagiaires d'apprendre la réalité de la vie.

► La participation institutionnelle : troisième niveau de la démarche

Le niveau de participation dans les commissions et réunions, consultatives ou lieux de prise de décisions des politiques et de la mise en œuvre des mesures concernant le handicap a été maintenu.

De nombreuses réunions ont été annulées, puis progressivement tenues en distanciel. Le distanciel n'est pas toujours accessibles à des bénévoles experts et limite la participation.

Nous avons 182 représentations bénévoles en 2020, réalisées par tous les groupes de travail du Collectif Handicap 35.

Synthèse de l'année et projets d'évolutions

Des difficultés en 2020

Les confinements ont perturbé nos actions. Pour certains points comme l'accompagnement direct des personnes et des familles, une adaptation s'est installée avec des communications par téléphone ou en visio pour une partie des actions. Mais les réunions en présentiel ont souvent été reportées.

Nous constatons une augmentation des sollicitations directes.

Mais l'accompagnement par les pairs demeure encore peu connu du grand public.

Les sites Internet (associations, MDPH, Conseil Départemental 35) restent peu informatifs et devraient mieux expliquer la procédure de saisine directe d'un pair.

Les saisines au niveau institutionnel sont très faibles. Nous le regrettons car les pairs pourraient accompagner davantage de personnes dans le cadre des demandes de PAG. Les changements d'interlocuteurs à la MDPH ont aggravé cette situation.

Les formations prévues pour améliorer le savoir-être dans l'accompagnement n'ont pu se tenir en raison de la situation d'urgence sanitaire.

La conférence « grand-public » prévue pour informer n'a pu se tenir.

Des projets à mener

Le groupe de travail pourrait être davantage saisi par les Institutions.

- Afin de permettre à tous d'identifier le groupe de travail « soutien par les pairs », son rôle, ses actions et les modalités de saisine, un flyer informatif est consultable sur le site Internet du Collectif Handicap 35. Il doit être rédigé en FACile à Lire et à Comprendre (FALC) pour le site Internet de la MDPH
- Dans ce même objectif, le groupe de travail « soutien par les pairs » souhaite mettre en place une permanence de ses membres à la MDPH 35 pour accueillir et informer les personnes des actions et modalités d'accompagnements possibles.
- Des actions d'information vers le grand public seront menées dans le cadre de journées d'informations départementales et de tables-rondes.
- La formation des professionnels et futurs professionnels est à développer. Des formations pédagogiques et d'ingénierie de formation sont à prévoir.

Enfin, la formation des bénévoles pairs-aidants est indispensable. Nous inscrirons des pairs dans des formations externes afin de mieux répondre au projet de « Territoire 100% inclusif » dans le cadre de la démarche de la Réponse Accompagnée Pour Tous.

Coordinatrice bénévole : Marie Gardin

Membres du Groupe de travail :

Le Groupe de Travail Accès aux soins compte **25 membres, représentant 12 associations** adhérentes au Collectif Handicap 35 (ADAPEI 35, ADSCE, AFM Téléthon, AFSEP, AFTC, ANPIHM, APF France Handicap, Association La Bretèche, Cochlée Bretagne, Keditu, Rétina France, SAMS APF).

Présentation et missions :

Être à l'écoute des personnes vivant avec un handicap et leur famille, dans le domaine « Péri-Médical », afin de :

- Veiller à la prise en compte de leurs spécificités,
- Porter leur parole auprès des institutions pour voir l'application des préconisations,
- Veiller au respect des lois, notamment de « La charte Romain Jacob ».

Les actions menées

► Patients-Enseignants (PE) :

Certains membres du GT « Accès aux soins » sont investis dans **le projet « les Patients-enseignants dans la formation médicale »**, piloté par le Groupement de Coopération Sanitaire « Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en Santé en Bretagne » (GCS CAPPS Bretagne). L'objectif est **d'inclure les patients dans les réflexions relatives à la formation des futurs professionnels de santé**. Dans ce cadre, le GT « Accès aux soins » intervient dans **le Comité de Pilotage**, afin de faire valoir les savoirs expérientiels (expertises d'usage) des personnes/patients dans l'élaboration du programme de formation des étudiants en santé.

Actuellement, les membres du GT Accès aux soins s'attachent à **favoriser la prise en compte du handicap** dans les réflexions du groupe, avec Intervention lors de la journée régionale du PE « Rencontre partenariat patient dans l'enseignement en santé », 26 juin 2020.

Quelques membres ont été sollicités dans le cadre d'un « Stage de Sensibilisation des étudiants en santé (2^e année) à l'approche globale du handicap ».

Grâce aux visioconférences, ils ont pu avancer sur cette thématique.

Ce stage est piloté par la FAC de RENNES 1, en partenariat avec :

- CHU de RENNES (CRDI, médecins et maîtres de conférences)
- CREA Bretagne
- Collectif Handicap 35.

Il se déroule, au mois de mai 2021, en trois temps :

- Journée d'inauguration / ouverture (J1), sur laquelle quelques membres du Collectif Handicap 35 interviennent.
- Immersion de 3 jours auprès d'une personne dans son quotidien, vivant avec un handicap et accompagnée par un service ou un établissement médico-social (Stage J2 à J4).
- Journée restitution du stage d'immersion (J5), participation du Collectif Handicap 35.

► Nouveau CHU :

Dans le cadre du projet « Nouveau CHU », le GT Accès aux soins a été invité à participer au Comité Mixte Usagers-Professionnels de Santé (CMUPS), piloté par le CHU de Rennes, avec qui le Collectif Handicap 35 a signé une convention. Celle-ci rappelle que les membres intervenant dans le CMUPS ont pour **objectif de s'impliquer dans les réflexions portant sur la mise en place d'un plan handicap dans l'organisation du nouvel hôpital**. Un peu en sommeil en 2020 avec le COVID, le CMUPS s'est retrouvé en visioconférence le **mardi 4 février 2021**. Il est en effet apparu important pour le CHU d'organiser une réunion plénière de la commission mixte usagers/professionnels, 400 personnes y étaient invitées.

La commission numéro 1, s'occupant de l'accueil des personnes vivant avec un handicap, souligne l'importance de :

- Leur organiser un accueil prioritaire aux urgences,
- Former le personnel à l'accueil des personnes handicapées, à l'aide notamment des documents fournis par l'APF et le Collectif Handicap 35,
- Former du personnel à l'utilisation de tablettes pour les patients hospitalisés,
- Intégrer le dispositif « Patient-Expert »,
- Disposer d'informations sur les patients (Smartphone ou autre), plutôt que de les faire répéter à maintes reprises,
- Former les étudiants en médecine sur les handicaps,
- Se rapprocher des expériences des autres hôpitaux,
- Mieux communiquer sur les consultations dédiées.

Les commissions numéros 2,3 et 4 travaillent sur le « Passeport » de sortie d'hospitalisation exploitable par tous (et FALC).

Concernant le nouveau CHU, lui-même :

- Sa capacité de lits d'hospitalisation sera conservée,
- Ses services seront adaptables et transformables en cas de nécessité (expérience de cette crise),
- Sa situation serait centrale (place de village) avec des services autour, d'autres formules ne sont pas encore exclues,
- Le handicap n'y sera pas oublié avec harmonisation de la signalétique réglementaire,
- Durant les travaux, les cheminements tout public ne traverseront pas les chantiers. Le Collectif Handicap 35 insiste sur la circulation et l'orientation faciles pour tous, grâce à une bonne signalisation.

En conclusion :

- Nous constatons que le handicap est bien pris en compte.
- Nous pouvons donner notre avis sur ces CMUPS.
- Le Collectif Handicap 35 précise que ce qui est adapté pour les personnes vivant avec un handicap apporte du confort à tous.
- Malgré une grande pause (liée à la crise sanitaire), les architectes ont avancé.
- Il est demandé une meilleure articulation entre les différentes commissions.
- Des partenariats associations-professionnels sont envisagés. Le Collectif Handicap 35 indique avoir l'expertise d'usage et pouvoir apporter des idées (sans pour autant connaître toutes les solutions techniques).
- Une montée en compétence, de la part des différents acteurs, est souhaitable.

► **Handiaccès – Pôle Saint-Hélier :**

HandiAccès a été créé afin de permettre aux personnes vivant avec un handicap et démedicalisées, de s'inscrire dans ce dispositif. Le GT Accès aux soins s'est investi dans ce projet.

Le docteur NICOLAS, du Pôle Saint-Hélier en fera la présentation au Collectif Handicap 35, dès que possible.

► **Diverses visites :**

Plus ponctuellement, le GT Accès aux soins est sollicité par des établissements pour formuler des avis relatifs aux questions d'accessibilité. Cela peut être l'occasion de faire valoir l'usage des lieux aux interlocuteurs et, ainsi, attirer l'attention sur des éléments qui n'auraient pas été envisagés par la Commission Des Usagers (CDU).

Il est parfois regrettable que le Collectif ne soit pas **sollicité en amont de la démarche**, dès la phase de réflexion, pour éviter de constater des éléments non-conformes, mais qui ne peuvent plus être modifiés à ce stade.

► **Participations aux réunions, conférences, colloques en rapport avec la santé et le handicap :**

- Journée régionale du PE « Rencontre partenariat patient dans l'enseignement en santé », le 26 juin 2020.
- Journée des « Expairs », le 28 janvier 2021.

Les difficultés rencontrées, les réflexions en cours et les orientations envisagées :

► **Difficultés :**

Difficulté à mobiliser les outils créés antérieurement : fiche handicap et carte d'urgence.

► **Réflexions et orientations :**

- Créer des espaces de concertation plus efficaces.
- Mobiliser les bénévoles du groupe sur les dossiers importants.
- Diffuser des comptes-rendus des représentations et réunions.
- Organiser des temps forts de rencontre sur les questions de soins : Intervention du Docteur Benoît Nicolas pour présenter le dispositif HandiAccès.

Coordinatrice/teur bénévoles : Françoise Thouvenot et Salah Zani

Membres du Groupe de travail :

AAD (Ségolène Murgue), **AApedys35** (I Velter, F Thouvenot), **ADAPEI35** (C Lechevallier), **ADEPEDA** (J Guernalec), **APF France Handicap** (S Baot), **Autism'Aide35** (N Guillou, T Jardin, S Zani), **Cochlée Bretagne** (F Janvier), **Retina France** (P Lepilouet, C Thébault), **UNAFAM** (N Sarret).

Présentation et missions

Notre groupe de travail est un lieu d'observation et d'analyse des besoins autour de la prise en charge des enfants en situation de handicap dans leur vie quotidienne de la naissance à l'entrée dans la vie professionnelle.

Les axes de travail s'étendent à tous les aspects de la vie en milieu ordinaire ou en milieu protégé : de l'accueil du petit enfant, à la scolarité, la formation et l'instruction, la socialisation, les études professionnelles ou supérieures et l'entrée dans le monde professionnel. Nous sommes un interlocuteur vigilant des structures médico-sociales et sanitaires et de tout dispositif d'accompagnement de l'enfant et du jeune adulte.

Les bénévoles mettent en commun des problèmes signalés par les familles et les membres de leurs associations pour analyser les difficultés de mise en œuvre des Droits ou l'absence de solution et examiner sa répétitivité, l'influence de l'environnement et son impact sur la vie des familles.

Plusieurs formes d'actions

Les réflexions sur ces états des lieux conduisent à décider d'une action collective vers la structure concernée pour réclamer le respect des Droits et rechercher des solutions raisonnables de mise en œuvre.

Les bénévoles ont aussi un rôle de représentation des familles dans des réseaux, des institutions et un rôle d'information vers les sollicitations étudiantes et de futurs professionnels.

Le suivi d'une veille documentaire fait émerger des problématiques générales pour des partages avec d'autres collectifs.

Dans le cadre du parcours inclusif : « prise en compte du handicap et mise en place de compensations pour gagner le pari de la qualification et de l'emploi » prévu par les textes, des contacts avec les professionnels locaux, en milieu ordinaire ou milieu protégé, en supérieur ou en apprentissage, permettent d'informer les associations et les familles qui contactent directement le Collectif Handicap 35.

Des actions de l'année et des actions en cours

La situation sanitaire et les 2 confinements ont modifié notre activité. Les rencontres avec les IES ET SSEFIS ont été reportées. Les représentants associatifs du GT et les familles nous ont essentiellement mobilisés sur la scolarité en milieu ordinaire, la continuité pédagogique et le manque d'accueil en Services et Etablissements Médico-Sociaux.

Il n'a pas été possible d'accueillir, comme chaque année, des élèves d'ULIS au forum de la Semaine pour Européenne l'Emploi des Personnes en situation de Handicap. Nous avons contacté le groupe Carrefour pour organiser des stages d'une journée en magasin pour ces jeunes en remplacement du Forum. L'Inspection Académique n'a pas accepté ces stages qui obligeaient à des déplacements dans une situation sanitaire particulière.

Toutefois, dans le cadre de la SEEPH, nous avons pu organiser une Conférence-Visio en lien avec l'AGEFIPH, sur les compensations électroniques pour les troubles neurovisuels.

1- Rencontres avec la DSDEN35 et échanges de courriers

Un constat cette année : davantage de familles se plaignent que le Droit ouvert par la MDPH pour une aide humaine n'est pas mis en œuvre. Cette mise en œuvre est la compétence de l'Éducation Nationale.

Au niveau quantitatif :

Nous avons alerté la DSDEN sur ces situations :

- Des AVS individuels (quotité horaire indiquée dans la notification) ne sont pas affectés ou pour un nombre d'heures inférieures aux Droits.
- Des AVS mutualisés, gérés maintenant par les PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) ne sont pas affectés. La quotité horaire n'est pas indiquée dans la notification. L'Éducation Nationale est compétente pour évaluer le temps d'accompagnement. Les textes indiquent que les PIAL permettent de « gérer l'accompagnement de l'élève au plus près de ses besoins qui peuvent être fluctuants ».

Des retours de parents :

- Des AVS sont affectées pour un accompagnement très inférieur à celui de l'année précédente sans que les besoins du jeune soient modifiés.
- Des parents nous ont transmis le courrier de PIAL indiquant l'absence d'accompagnement en raison « du manque de moyens à leur disposition ».

Nous avons également eu copie de courriers du Rectorat expliquant que « des moyens budgétaires engagés dès la rentrée de septembre » et « une situation budgétaire très contrainte qui ne permet pas de procéder au recrutement de nouveaux personnels » ne permettent pas de mettre le Droit en œuvre.

Nous avons accompagné 2 collectifs de parents dans la mise en place de tous les documents qui doivent accompagner la scolarité d'un enfant en situation de handicap. Ces collectifs regroupent des parents qui veulent agir ensemble face à l'Éducation Nationale.

Il a été proposé à plusieurs familles d'opter pour des temps d'instruction à domicile pendant l'absence d'AVS. Cette situation impacte toute la cellule familiale : diminution du temps de travail d'un parent ou financement d'une garde à domicile.

Au niveau qualitatif :

Les enseignants indiquent être peu formés aux pédagogies différenciées. Ils sont compétents pour définir les adaptations pédagogiques prévues dans le PPS afin que les AVS les mettent en œuvre. Les enseignants déclarent trop souvent qu'ils n'ont pas le temps pour ces aménagements pédagogiques face au nombre d'élèves dans la classe et au nombre d'élèves en situation de handicap pour lesquels ils doivent définir ces aménagements. Les AVS ne sont pas spécifiquement formées aux conséquences du handicap de l'enfant qu'ils accompagnent.

L'élève bénéficie trop souvent « d'aménagements pédagogiques standards » qui ne sont pas adaptés à ses besoins personnels et définis par les professionnels.

► Un jugement du tribunal

Une famille accompagnée par un avocat pour absence d'AVS mutualisé, a obtenu un jugement du tribunal indiquant : « l'argument budgétaire n'est pas opérant pour justifier de la non-exécution de ces décisions, qui portent une atteinte grave et manifestement illégale au droit à l'éducation » selon l'article D. 351-16-3 du Code de l'Éducation.

Nous avons interpellé la DSDEN qui malheureusement n'a pas de solution.

Les réponses ont été :

- Des questions sur le quantitatif : « combien de parents concernés dans le département ? » Il nous est impossible de répondre à cette question, de nombreux parents sont éloignés des associations, mais rencontrent ces mêmes problèmes.
- Notre département a un nombre « extraordinairement important » d'enfants en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement à l'école.

Interrogé en novembre, le DASEN avait indiqué que des crédits attendus début 2021 permettraient d'augmenter les moyens. Il a également expliqué que les AVS, sous contrat de Droit public pour 3 ans, ne pouvaient pas être remplacés en cas d'absence par une nouvelle embauche en contrat précaire.

► Participation au COPIL AVS

Le Droit à l'accompagnement par AVS dans notre département a augmenté de 6% de 2019 à 2020.

Le site du secrétariat d'État aux personnes handicapées indique : « + 6% d'élèves en situation de handicap scolarisés par rapport à la rentrée 2019 et des moyens renforcés. »

Dans notre département, 1112 AVS-AESH temps plein accompagnent 3307 élèves.

Lors de ce COPIL, il nous a été indiqué que la communication de la décision MDPH devait être faite par la famille, aux PIAL et à la Direction Académique pour la mise en œuvre et que les familles ne respectaient pas toujours cette procédure.

Les familles ignorent cette procédure. Des notifications MDPH reçues par les familles portent la mention « informer l'école », ce qu'elles font. L'établissement n'étant pas compétent pour le recrutement et l'affectation, il classe cette information dans le dossier de l'élève.

Nous avons demandé que la DSDEN demande aux établissements de transférer cette notification à la Cellule Handicap et nous avons signalé ce problème à la MDPH.

La situation actuelle du département :

Les enfants sont mieux diagnostiqués et surtout plus précocement. C'est une volonté politique « le handicap une priorité du quinquennat » qui se concrétise par le renforcement et la création de structures de diagnostics et de prises en charge précoces.

Cela explique des besoins évalués et des compensations à mettre en œuvre dès le jeune âge afin que les difficultés liées au handicap ne soient pas exponentielles.

Si notre département a un nombre « extraordinairement important » d'enfants en situation de handicap accompagnés, nous sommes le département breton qui a le plus grand écart entre la dotation et les besoins.

► Pourquoi une demande d'AVS faite par les parents ? *(Enquête auprès de 28 parents)*

Qui est l'initiateur de cette demande ?

72 % demandes de l'enseignant, 17 % demandes de la famille, 11 % demandes des paramédicaux.

Motifs principaux de la demande :

- L'enseignant indique « qu'il » ne passera pas en classe supérieure sans AVS ou n'ira pas au collège
- Les adaptations pédagogiques prévues dans le PPS ne peuvent être mises en place par l'enseignant qui n'en a pas le temps dans le groupe classe.
- « Il » perturbe la classe, ne tient pas en place.
- Il faut sans cesse le ramener à son travail en classe.
- Les supports de cours de l'école ne sont pas transmis (photocopies, clé USB, plate-forme). Pourtant il semble que cela ait été fait dans le cadre de la continuité pédagogique pendant le confinement.
- Je redoute qu'« il » soit perdu et isolé dans la classe. « Peur de moqueries des autres »

Cette enquête, ajoutée aux situations qui nous ont été rapportées, pointe une demande des enseignants que les enfants en situation de handicap soient accompagnés par une AVS en raison de difficultés à mettre en œuvre une pédagogie différenciée.

Un point d'inquiétude supplémentaire : en septembre 2021 certains enfants orientés en milieu protégé bénéficieront d'une scolarisation à temps partielle dans l'école ordinaire dans le cadre de la Prestation en Milieu Ordinaire.

Comment ces enfants seront-ils accompagnés selon leurs besoins pendant le temps scolaire ?

Pourront-ils bénéficier de locaux pour des temps de répit ?

► **Un nouveau DASEN a été nommé le 1^{er} janvier 2021.**

- De nouveaux parents nous informent sans cesse des mêmes difficultés.
- Des familles indiquent l'insuffisance de formation de l'AVS qui accompagne l'enfant.
- Des écoles indiquent aux familles de faire un dossier MDPH pour augmenter la quotité horaire d'AVS mutualisé. C'est un rejet administratif : la compétence appartient à l'Éducation Nationale.
- Nous souhaitons connaître :
 - Les moyens qui seront mis en œuvre à la rentrée de septembre 2021 pour améliorer la situation ;
 - Les dispositifs ULIS qui pourront être ouverts pour accueillir les enfants dont c'est le besoin ;
 - Les coordinations prévues avec les ESMS pour les enfants dont c'est le besoin.

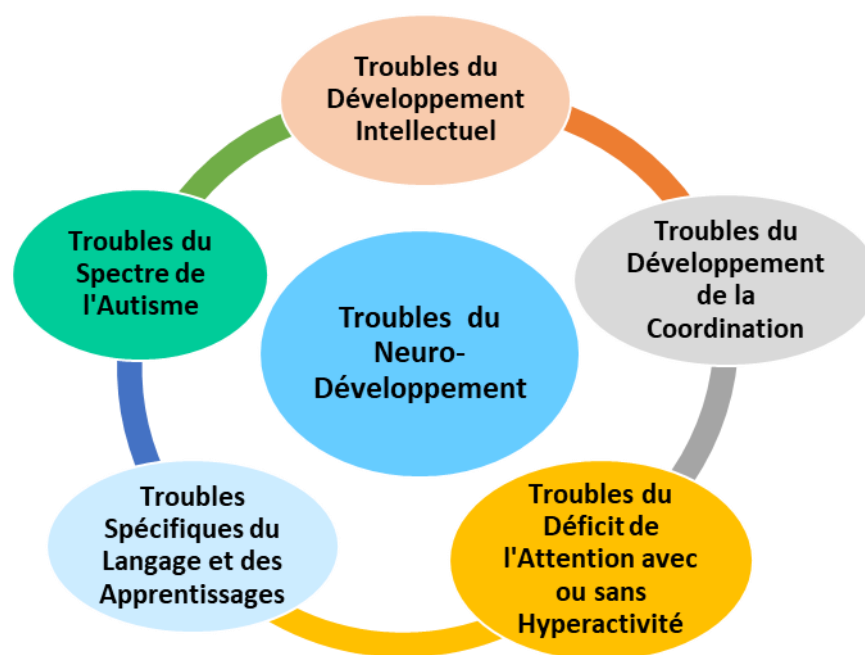
Nous sommes en attente d'un rendez-vous pour entendre des réponses à communiquer aux familles sur ces différents points.

2- La plate-forme de coordination et d'orientation Troubles Neuro-Développementaux

La plate-forme d'orientation et de coordination dans le cadre de l'intervention précoce est destinée à accueillir les jeunes enfants de 0 à 7 ans pour lesquels un parcours de soins coordonné doit être engagé le plus rapidement possible.

Elle peut initier un accompagnement auprès de l'enfant et de son entourage sans attendre le diagnostic.

► **Les Troubles Neuro-Développementaux**



Les médecins de premier niveau (souvent le médecin de famille) adressent les enfants à la plate-forme qui met en place un parcours de soins pendant un an et pose un diagnostic précoce. L'accompagnement peut se faire avec des professionnels exerçant en libéral, sous convention avec la plate-forme qui assure le financement des soins.

Nous avons transmis aux familles « la Fiche outil pour les médecins de première ligne » afin que leur médecin de famille ait connaissance des conditions d'adressage à la Plate-forme.

Il a été convenu lors d'échanges avec le Docteur Bretaudeau médecin directeur, puis avec la coordinatrice de la plate-forme, que le GT Enfance/Soclarité représenterait l'ensemble des TND dans le COPIL. Les associations y sont également présentes.

Nous avons reçu la coordinatrice afin de connaître le fonctionnement propre à notre département : portage de la plate-forme, conventions avec les professionnels paramédicaux en libéral, délai de traitement, capacité d'accueil.

Nous avons participé à 3 COPIL.

Fin 2020, 68% des enfants pris en charge étaient des garçons et 32% des filles.

La répartition par âge montre une majorité d'enfants de 3 ans. Il est important que la plate-forme n'absorbe pas les listes d'attente des CAMS !

Une difficulté pour la plate-forme : trouver des professionnels en libéral pour conclure des conventions d'accompagnement des enfants.

Les confinements ont freiné son développement.

Une instruction interministérielle doit prochainement définir le fonctionnement de l'extension de la plate-forme pour prendre en charge des enfants de 7 à 12 ans.

3- Rencontre avec Monsieur Jean-François Monnier et Madame Gaëlle Rougier, élus de la ville de Rennes

L'objectif était de présenter le groupe scolarité/enfance, d'informer sur nos actions et d'échanger sur la scolarité et la prise en charge sanitaire des enfants à Rennes.

Nous avons souligné les efforts faits par la ville de Rennes autour de l'accompagnement humain des élèves sur les temps de cantine et périscolaires. Cet accompagnement a été problématique pendant plusieurs années. 100 animateurs/accompagnants ont maintenant été formés.

Il reste quelques difficultés dans les cantines des écoles privées. Mais ce n'est pas la compétence de la ville, comme les AVS manquantes dans les écoles rennaises.

Nous avons expliqué nos rencontres avec la Plate-forme d'Orientation et de Coordination des Troubles Neuro-Développementaux. Des liens doivent exister avec la POC TND et les médecins de PMI.

Nous avons abordé les difficultés psychiques des adolescents dans le cadre de la situation sanitaire. Madame Rougier nous a informés de la création prochaine de structures d'aide, écoute et rencontres, à destination des jeunes et des familles les plus démunies.

Nous avons évoqué les difficultés d'accueil et les possibilités d'accompagnement dans les centres de loisirs pour les enfants en situation de handicap.

4- Des actions vers les étudiants et les futurs professionnels

► Lieu ressource pour la collecte de données

Dans le contexte sanitaire actuel, les étudiants peinent à trouver des stages et des structures leur permettant d'enrichir leurs dossiers et mémoires.

Nous avons décidé de répondre, sous forme d'interviews ou de rencontres en présentiel ou en Visio, à toute demande étudiante dans le cadre du handicap afin de leur apporter les informations nécessaires à leurs travaux.

Les sujets questionnent les personnes en situation de handicap ou les parents d'enfants en situation de handicap. Les sujets sont multiples : la vie quotidienne à domicile, les prises en charge possibles, le lien avec les institutions, le parcours vers l'insertion professionnelle, le rôle des parents dans la prise en charge pour l'apprentissage et pour le soin, les difficultés de parents d'enfants ou d'adultes polyhandicapés : les accès aux loisirs et au transport, la mise en œuvre des compensations...

Nous avons travaillé avec 13 jeunes. Nous demandons à ces jeunes de nous adresser un document récapitulatif de leur dossier ou une synthèse.

Il est important que ces étudiants futurs professionnels entendent un témoignage direct de la réalité de la vie de personnes en situation de handicap ou de parents d'enfants en situation de handicap.

► Accueil d'étudiants d'université rennaise

Ces étudiants organisent des actions et sont délégués par leurs camarades pour conduire un projet ou rédigent un dossier dans le cadre de leur cursus universitaire.

Ils nous contactent pour mieux connaître les besoins des enfants ou des adultes, selon les difficultés générées par les handicaps dans différents lieux.

Ils s'informent des compensations possibles et des prises en charge spécifiques dans le Département ou de celles qu'il faudrait mettre, dans le cadre de l'accessibilité universelle, pour toutes les activités de la vie scolaire, professionnelle, de loisirs ou citoyennes.

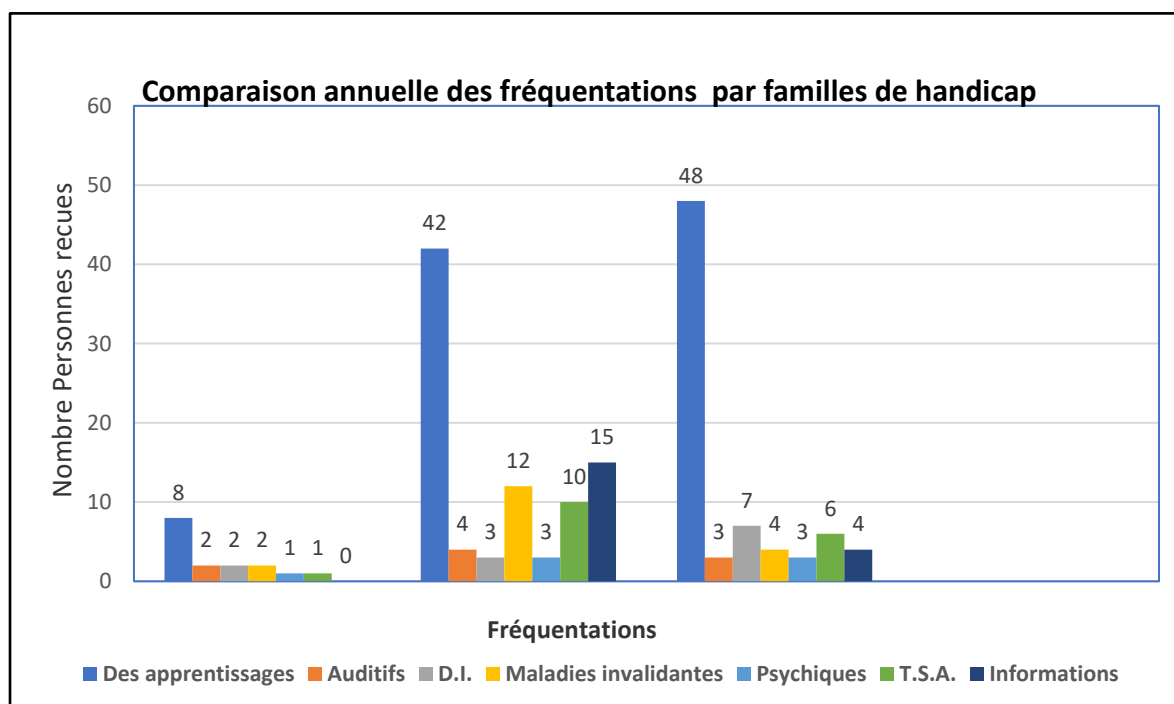
De retour dans leur filière, ils rapportent ces éléments à leurs camarades pour construire leur action.

5- Le salon de l'étudiant à Rennes

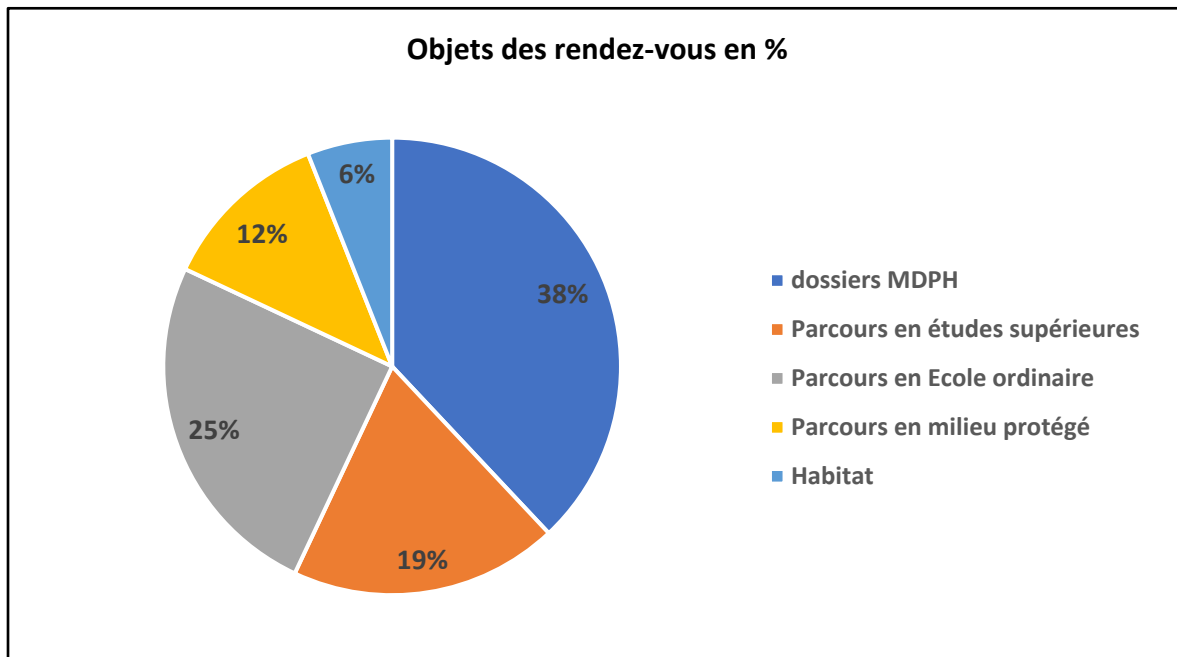
Cette année le salon était virtuel : le Rectorat nous a attribué un stand « Collectif Handicap 35 ». En lien avec Stéphanie, la coordinatrice du réseau « Collectif Handicap 35 », nous avons animé le stand avec des vidéos-témoignages courtes sur toutes les familles de handicap et sur les conséquences et besoins pour les étudiants concernés. Notre stand était facile d'accès dans le salon. Nous avons organisé un webinar dans l'espace public « conférences ».

Cela a été un gros travail et Stéphanie, nouvellement arrivée, a été une aide précieuse pour la création du stand et la guidance des bénévoles dans l'utilisation de ce salon virtuel.

17 bénévoles se sont mobilisés pendant 3 jours de temps forts et 27 jours d'ouverture. Nous avons accueilli 447 visites sur le stand, 16 familles ont demandé des rendez-vous et ont été reçues en visio.



Nous avons constaté que certains rendez-vous étaient plus aisés étaient plus aisés si plusieurs bénévoles recevaient ensemble une famille. Cela permettait de mieux dialoguer sous une forme conviviale.



La fréquentation a été inférieure aux deux dernières années en présentiel, les familles étaient « déroutées » par le salon virtuel et les processus de communication. Nous avons dû guider des familles par téléphone pour accéder au salon.

Le Chat n'était pas aisé pour tous : certains visiteurs ne le trouvaient pas.

Nous avons restreint à deux rendez-vous simultanément par crainte des difficultés techniques.

Dans un prochain Salon sous ce format, nous proposerons davantage de rendez-vous simultanément.

Nous avons regretté de ne pas pouvoir discuter directement avec tous les visiteurs qui se connectaient et d'ignorer le motif de leur visite.

Les familles et les jeunes rencontrés ont exprimé leur satisfaction de nous trouver, de pouvoir exposer leurs problèmes autrement qu'à des professionnels et d'avoir des réponses directes.

Nos préoccupations pour l'année 2021 et les axes de travail envisagés

Une absence de places ou de moyens correspondants aux besoins des enfants

► En milieu ordinaire dans l'École :

- Les jeunes en situation de handicap à l'école sont plus nombreux.
- La MDPH35 rédige de plus en plus de Projets Personnalisés de Scolarisation.
- Les bilans plus précoces définissent mieux les difficultés liées au handicap et les compensations à mettre en œuvre.
- Les enfants avec une notification pour un Service ou un Etablissement Médico-Social sont en attente de prise en charge : manque de moyens.
 - Ils restent dans les dispositifs de l'école ordinaire et embolisent ces dispositifs, ne permettant pas aux enfants dont c'est le besoin d'y accéder.
 - Ils sont en attente de prise en charge en classe ordinaire, avec un accompagnement humain souvent temps plein : ils sont en extrême souffrance, sans les compensations indispensables, ne bénéficient pas de l'accompagnement médico-social nécessaire et leur évolution vers une vie d'adulte autonome est compromise.
 - Dans certains cas, les parents sont contraints à l'instruction à domicile. C'est toute la vie sociale, l'équilibre financier et affectif de la famille entière qui sont affectés.

La transformation des dispositifs et les nouvelles organisations, dont parfois l'expérimentation rapide n'a pas permis une réelle évaluation, est complexe. Les familles sont souvent perdues. Les professionnels en

libéral ignorent ces modifications ou les compétences nouvelles des dispositifs dans l'Ecole, ou le fonctionnement des Services et Etablissements Médico-Sociaux.

► **Dans le cadre des Services et Etablissements Médico-Sociaux et de la prise en charge sanitaire en libéral :**

Les enfants en liste d'attente (CMPP, DITEP, SESSAD...) doivent être pris en charge par des professionnels en libéral.

- Toutes les familles ne sont pas en capacité de financer des prises en charge non remboursées.
- Les délais d'accès à certains professionnels en libéral sont d'une année.

Les enfants bénéficient ainsi d'accès aux rééducations selon les capacités financières de leur famille. C'est une profonde injustice.

Tout enfant devrait avoir le même droit d'accès aux rééducations qui lui permettent d'apprendre à compenser en partie ses troubles.

Ce manque de moyens constitue une entrave au développement de l'enfant, à sa phase d'adolescence et à la construction de capacités pour vivre en autonomie à l'âge adulte, dans un lieu de vie choisi et adapté à ses besoins.

En 2021 : quels accompagnements seront mis en place ? Quels moyens ?

Nous attendons des réponses du DASEN dans le cadre de l'école ordinaire pour l'Ille-et-Vilaine.

Une réunion avec les 3 autres Collectifs Handicap bretons est prévue afin d'établir un état des lieux dans chaque département. Un plaidoyer sera rédigé et adressé au Recteur et à l'A.R.S. de Bretagne.

Nous continuerons de collecter les difficultés des familles, de rencontrer les professionnels de terrain du milieu ordinaire et du milieu protégé afin de mieux comprendre les nouvelles organisations et d'expliquer aux familles et aux associations qui les accompagnent, l'organisation de « l'École de la confiance » et la démarche « Territoire 100 % inclusif ».

Coordinatrice/teur bénévoles : Patrick Aubry et Rachida Rezki

Membres du groupe de travail :

Le Groupe de Travail services à la personne compte 12 membres. Ses membres représentent 5 associations adhérentes au Collectif Handicap 35 : **ADMIC 35, AFM téléthon, APF France handicap, Handicap Services 35 et Handisup Bretagne.**

Présentation et missions

Comme les autres groupes de travail, le groupe services à la personne a dû faire preuve d'adaptation constante, face aux injonctions gouvernementales liées à la pandémie de COVID 19. Malgré ses efforts, la mobilisation s'est essoufflée. En effet, la manifestation « mon domicile en danger ! », organisée et prévue le 1^{er} octobre 2020, a été suspendue, et l'est encore à ce jour. Les difficultés individuelles, dans le maintien des interventions des services à domicile, la qualité des prestations, la gestion de la solitude, sont des éléments qui ont mis à mal la cohésion du groupe. Cependant, il s'est retrouvé une fois par visioconférence, le 3 mai dernier.

Une veille sanitaire a été réalisée par Mathieu Cailliau, chargé de mission « Droit des personnes » de l'APF France handicap et Esther Monneau, assistante administrative du Collectif Handicap 35, pour laisser progressivement sa place à Stéphanie Berthier, chargée de mission et coordinatrice du réseau, depuis le 23 novembre 2020. Leur travail et leur présence, sont devenus essentiels dans l'accompagnement du groupe aujourd'hui.

Les actions menées

De janvier à mars 2021 le GT services à la personne se retrouvait à raison d'une à 2 fois par mois dans les locaux de l'APF France handicap pour l'organisation, le suivi et l'application des décisions, liés à ce rassemblement qui avait été repoussé une première fois en juin, puis en octobre. Les dispositions gouvernementales prises, [pour faire face à l'augmentation épidémiologique du Coronavirus], n'ont pas rendu possible cette action ! Du moins, dans les délais espérés...

Il faut noter que les constats initiaux et les revendications indiquées dans le communiqué de presse « *Mon domicile en danger* », avaient pourtant rassemblés de nombreux acteurs du secteur médico-social, concernés par la problématique des services à domicile : Fédérations, syndicats, professionnels, aidant familiaux et personnes en situation de handicap elles-mêmes !

De mars à mai 2021 le GT services à la personne confiné, n'a pu se réunir qu'une seule fois en distanciel.

Aujourd'hui, le constat est le même qu'en 2020 ! Toutes les personnes vivant à domicile sont susceptibles de vivre des situations inacceptables, du fait de plusieurs facteurs (financiers, humains etc.) subit par les services prestataires. De plus, ces dysfonctionnements n'impactent pas uniquement les personnes vivant à domicile mais également les professionnels et les aidants. Le Collectif Handicap 35, par le biais de son Groupe de Travail Services A la Personne, reste convaincu de la nécessité de cette manifestation même si, cela doit s'échelonner dans le temps... La situation du secteur de l'aide à domicile, devient critique : Elle ne s'est pas améliorée et depuis la crise sanitaire elle se dégrade ! Même si les services ont su s'adapter, il n'en demeure pas moins que, le manque de moyens et les difficultés de recrutement, ont pour conséquence d'accroître le sentiment de solitude des personnes en situation de handicap. La COVID 19 n'a fait que rendre plus sombre, le tableau alarmant, de ces dernières années, pour le secteur de l'aide à domicile.

De plus, dans les mesures gouvernementales mis en place pendant les périodes de confinements successifs, le secteur du domicile et les aidants familiaux ont été totalement oubliés ! En effet, pas de prévention pour ce public installé chez lui ! pas de masques, pas de tests PCR, pas de vaccin non plus, pour les personnes en situation de handicap pourtant dites vulnérables ! ce sont les Etablissements Sociaux & Médico-Sociaux comme par exemple, les Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées Dépendantes qui ont été au cœur de toutes les préoccupations.

Tous ces constats, incitent le GT Services A la Personne à se remettre au travail dès que possible, parce qu'il est **URGENT d'AGIR !**

Réflexion en cours et les orientations envisagées

Le soutien professionnel de la Directrice Territoriale Cécile COTTEBRUNE-DEBATS de l'APF France handicap et celui du Collectif Handicap 35, est important pour apporter la technique et l'accompagnement à la prise de décision et à leurs applications.

Il est essentiel de pouvoir se retrouver entre les membres du groupe service à la personne, par le biais de la visioconférence, si la crise sanitaire que nous traversons ne nous laisse pas d'autres choix, pour :

- Remobiliser les personnes impliquées dans ce groupe de travail : temps d'échanges, de partages de vécus sur les périodes de confinement, apaiser les craintes et (re) susciter l'envie d'agir pour mener à bien nos combats pour le secteur de l'aide à domicile, dont la manifestation « mon domicile en danger ».
- Dans cette optique de rassemblement futur, enrichir les témoignages déjà recueillis, retravailler sur l'organisation de cet événement.
Parallèlement et en attendant l'autorisation gouvernementale sur le droit de manifester, nous envisageons un projet de rencontre avec les fédérations d'aide à domicile pour REprésenter notre liste d'attendus et de revendications déjà communiqués en novembre 2017, aux différentes autorités départementales et nationales, lors de la table ronde sur le thème : « Je veux une vie à domicile de qualité » et pour lesquels nous sommes toujours sans réponse !
- Mobiliser davantage d'usagers de services à domicile pour s'investir sur les dossiers du groupe de travail : nous invitons donc toutes les personnes concernées ou ayant envie de s'investir sur la question du domicile à venir rejoindre le groupe car c'est une thématique importante avec de véritables enjeux pour l'avenir.
- Avec l'appui des membres du groupe Services A la Personne, il reste indispensable de promouvoir les métiers du domicile : dans les établissements scolaires, les centres de formation, les salons professionnels etc.

Coordinateur bénévole : Arnaldo Baltazar

Membres du groupe de travail :

Le Groupe de Travail Accessibilité comprend environ une trentaine de membres.

15 associations adhérentes au Collectif Handicap 35 sont représentées : **Adapei Les Papillons Blancs d'Ille-et-Vilaine, AFSEP, AGIR, APF France Handicap, AVH, Cochlée Bretagne, Epi Bretagne, Comité Départemental Handisport 35, HandiSolidarités, Handisport Rennes Club, Keditu, My Human Kit, Rétina France, ASHB, Loisirs Pluriel.**

Présentation et missions

Le Groupe de Travail Accessibilité recouvre divers domaines de travail tels que le cadre bâti (ERP, IOP, habitat), espaces publics et voirie, tourisme et handicap, déplacements, mobilité et transports publics, informations et nouvelles technologies les moyens de transports publics, l'accès aux services, à la culture, à la communication...

Les membres du GT réalisent des actions diverses telles que des représentations dans des instances de concertation, des actions de sensibilisation - formation, des visites de sites, des interventions diverses visant à promouvoir l'accessibilité à tout pour tous, aux lieux et aux services.

Représentations et mandats extérieurs :

Le Groupe de Travail accessibilité est en relation avec des instances diverses relevant directement du niveau politique, ou para publique et privé telles que :

- Au niveau régional :
 - Conseil Régional – Comité Consultatif pour la mise en accessibilité du service de transport régional,
 - Marque Tourisme Handicap
 - SNCF,
- Au niveau départemental relevant de l'Etat :
 - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - SCDA - Commission et sous commissions accessibilité et sous-commission d'homologation des enceintes sportives,
- Au niveau de Rennes Métropole
 - Sous-commission intercommunale d'accessibilité
 - Commission Logement,
 - Groupe de travail Star, Handistar
 - Conseil des mobilités,
 - Comité service métro
 - Initiative solidaire Grand prix Star,
 - Kéolis,
 - Agence Territoires,
- Au niveau communal en Ille et Vilaine :
 - Ville de Rennes : Commission communale d'accessibilité, et divers services techniques,
 - Ville de Vitré : partenariat e cours de mise en place,
 - Guichen, Pacé, La Chapelle des Fougeretz : commissions accessibilité

Nombre de réunions depuis la dernière assemblée générale :

Participation à des réunions avec les instances partenaires :

Deux représentants du Collectif participent aux réunions régulières de la SCDA/DDTM en moyenne deux fois par mois.

Des réunions et contacts avec d'autres instances se tiennent à rythme irrégulier au moins une par mois.

Réunions « internes » : Afin d'assurer un bon suivi des dossiers en lien avec les partenaires, les membres du groupe tiennent pour chaque dossier suivi, des réunions et contacts internes afin de recenser les avis des diverses associations et organiser ainsi la parole collective à transmettre au nom du Collectif.

L'ensemble d'heures de réunion et préparation, représente environ 250 heures annuelles de mobilisation de bénévoles sur l'accessibilité. En 2020 et 2021 en conséquence des restrictions dues à la pandémie, il y a eu globalement moins de réunions et pour la plupart de celles qui ont eu lieu, elles ont été réalisées par visio-conférence ce qui n'a rien enlevé à la participation de nombreux membres et à la qualité des échanges. Il est de prévoir une forte reprise de réunions en présence, à partir de septembre prochain.

Les actions entreprises au cours de l'année :

Depuis environ un an, le GT a connu des changements dans sa composition et son fonctionnement du fait de plusieurs facteurs tels que le contexte de pandémie qui a empêché la tenue normale de réunions, le changement des personnes salariées du Collectif, l'arrivée de nouveaux membres dans le GT.

D'une manière globale, l'activité du GT a été réduite. Certaines activités régulières n'ont pu reprendre comme les Formations Continues Obligatoires (FCO) des chauffeurs et contrôleurs de bus de Kéolis. D'autres représentations régulières ont perduré comme les Sous-Commissions Départementales d'Accessibilité (SCDA) qui ont lieu 2 fois par mois. Des commissions en visio-conférence sont mises en place depuis début novembre. Plusieurs dossiers ont vu le jour et sont en cours de réalisation.

► Sous-groupe culture et loisirs

Aire de jeux inclusive

Le Collectif Handicap 35 et d'autres associations et parties prenantes tels que des écoles, des habitants, ont été invités par la Ville de Rennes à une concertation visant à la restructuration et aménagement d'espaces de jeu pour les enfants, dans une démarche inclusive, en vue du partage des jeux pour enfants valides et enfants en situation de handicap.

Cette concertation est organisée autour de la création de l'aire de jeux inclusive « Clair détour » dans le quartier de Maurepas et vise à définir un modèle d'aire de jeux applicable ensuite dans d'autres quartiers. Des temps de concertation ont eu lieu afin de prendre en compte les préconisations des parties prenantes sur les dimensions telles que l'accessibilité de la circulation et des accès autour des aires de jeux, sur les types de jeux et le mobilier urbain. De nouvelles réunions auront lieu sur la suite du dossier et notamment sur la communication et signalétique.

Marque (ex-Label) Tourisme et Handicap

Portée par la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne (OTB). L'objectif de cette instance est d'inciter à l'amélioration de l'accessibilité des structures d'hébergement touristique, des sites et des équipements touristiques de loisirs et culture afin de développer une offre touristique adaptée pour tous et notamment aux personnes en situation de handicap. Un membre bénévole du Collectif intervient comme conseiller - évaluateur et trois autres membres intègrent la Commission régionale.

Projet de nouveau centre aqualudique de Villejean

La Ville de Rennes a programmé la construction d'un nouveau centre aqualudique sur le quartier de Villejean, en remplacement de l'actuelle piscine. Il doit répondre à une demande de loisirs pour les familles et à un besoin d'espace de nage pour la pratique sportive et l'apprentissage de la natation.

Suite à l'invitation des élus et direction des sports de la Ville de Rennes, au Collectif, des membres du GT Accessibilité ont participé à deux réunions publiques d'échange et concertation sur le projet, par visioconférence.

Ces réunions ont permis d'échanger et recueillir les remarques, observations, expertises d'usagers, de riverains, de professionnels de l'enseignement de la natation et de l'accueil du public, des représentants des associations de personnes handicapées.

Le programme de cette future piscine a été adopté au Conseil municipal en avril dernier.

Suite aux réunions de concertation publique, une dizaine de membres du GT Accessibilité se sont réunis deux fois en réunion « interne » pour recenser les besoins et préconisations concernant les différentes situations de handicap. Un document est en cours de rédaction pour transmission de nos recommandations et points de vigilance à la Direction des Sports, chargée du dossier. Un sous-groupe

accessibilité a été constitué pour suivre les avancées de ce dossier qui va courir jusqu'en 2025, date prévue de l'ouverture.

Nouvel équipement culturel « Antipode » - Bibliothèque, salle de concerts, MJC

Le Collectif n'a pas été associé au départ de ce projet de nouvel équipement dont le chantier a démarré en 2018. Toutefois, en 2019, nous avons organisé une réunion avec des personnes chargées du suivi du chantier, mais depuis, en raison des confinements et de changements de personnes, il n'y a pas eu de suites. Aussi, dans l'imminence de l'ouverture de cet équipement dans quelques mois, et considérant son importance pour le nouveau quartier de Cleunay-Beauregard, la ville de Rennes et au-delà, nous avons adressé une nouvelle demande de rencontre avec la nouvelle équipe dirigeante, afin d'échanger sur les besoins des personnes en situation de handicap, notamment pour l'accès non seulement au cadre bâti mais à l'ensemble des activités.

► Sous-groupe voirie/espace public

INTERLOCUTEUR : Ville de RENNES

Un Conseil des mobilités de la ville de Rennes portant sur le recensement des carrefours accidentogènes notamment pour les cyclistes. Il est rappelé la nécessité de prendre en compte également la sécurité des piétons. Le Conseil des mobilités regroupe les élus et techniciens de la ville de Rennes, Kéolis, la police municipale, des représentants d'associations de retraités, de cyclistes et de piétons ainsi que d'automobilistes d'usagers des transports en commun.

Aussi, si tous les thèmes ne concernent pas directement le Collectif Handicap 35, la présence de ce dernier permet un repérage en amont de projets d'aménagements qui n'auraient pas été portés obligatoirement à sa connaissance.

INTERLOCUTEUR : RENNES METROPOLE

Consultation au sujet des matériaux pour parvis nord de la gare. Seules deux personnes y ont répondu. Les préconisations du Collectif ont été rappelées aux techniciens. Dans la foulée, le Collectif a fait remarquer que la traversée sortie des taxis équipée d'un feu sonore ne mentionnait pas dans son volet « feu rouge piéton » un nom de rue ce qui est l'usage. Il nous a été indiqué que cette observation serait remontée. Il semblerait que la modification n'ait pas été faite à ce jour.

INTERLOCUTEUR : DIR Ouest – Etat

Le Collectif Handicap 35 a participé à une table ronde « usagers ». Et a présenté les enjeux d'accessibilité autour de l'aménagement des aires de repos d'autoroutes et a pu échanger notamment avec différents techniciens de la DIRR OUEST

Les représentants du Collectif ont commencé par souligner qu'il y avait encore beaucoup à faire dans le domaine de la prise en compte des handicaps. En ce qui concerne plus spécifiquement les aires, il est plus simple de faire intervenir l'expertise d'usage de collectifs comme Handicap 35 sur celles qui vont être créées que sur celles existantes (gain de temps et d'argent). L'intervention au titre de cette expertise permet d'aller au-delà de la réglementation, pour que les usagers soient de vrais partenaires du projet. C'est par exemple le cas sur la question du dimensionnement des places de stationnements.

Les préconisations du Collectif ont été bien entendues et figurent dans un compte-rendu global sur l'aménagement des aires de repos.

Dans la continuité de cette rencontre, une réunion avec l'association des villages étapes a eu lieu afin de mettre aussi en évidence de faire en sorte que dans un esprit de cohésion avec des aires de repos mises en accessibilité, les villages étapes soient aussi accessibles.

INTERLOCUTEUR : RENNES METROPOLE

Conseil des mobilités de Rennes Métropole également nommé Comité des Partenaires :

Représentants au titre du Collectif : Philippe Maruelle (titulaire) et Patricia LE PILOUER (suppléante). Créé par délibération du Conseil métropolitain en 2020, le Conseil des mobilités de Rennes Métropole permet de répondre aux obligations de la LOM et à l'engagement politique de créer une instance consultative sur le champ des mobilités, en plus de celle déjà existante sur le périmètre de la Ville de Rennes.

Le comité des partenaires se substituera à la sous-commission transports accessibilité.

Il se réunit au moins une fois par an (la proposition étant faite de 3 ou 4 réunions annuelles) et à chaque fois que son avis consultatif est obligatoire à savoir préalablement aux décisions et délibérations du

Bureau et du Conseil Métropolitains relatives à l'évolution de l'offre de mobilité et à la politique tarifaire notamment.

C'est aussi un lieu de présentation de l'information sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place. L'objectif est de garantir, à travers cette instance, un dialogue continu entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les usagers/habitants et les employeurs comité, un dialogue continu entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les usagers/habitants et les employeurs qui sont à la fois financeurs, à travers les recettes ou les impôts locaux (dont le versement mobilité) et bénéficiaires des services de mobilité. Il peut inviter à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile. Il est composé de deux collèges : le collège des usagers (associations des usagers des transports en commun, associations en lien avec le handicap, associations de parents d'élèves, associations de cyclistes et de piétons) et le collège des employeurs publics et privés. Sollicité au titre du collège des usagers, le Collectif Handicap 35 y a répondu favorablement.

Dossier élaboration d'un guide d'aménagement des espaces publics.

Lors du précédent mandat, le Conseil métropolitain a adopté plusieurs documents cadres stratégiques pour répondre aux attentes du territoire et aux engagements politiques portés par Rennes Métropole. Ce sont notamment le Plan de Déplacement Urbain, le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et le Plan Climat Air Energie Territorial. Afin de consolider les priorités issues de ces documents et engager une nouvelle étape dans l'aménagement des espaces publics, Rennes métropole mène actuellement une réflexion préalable à l'élaboration d'un guide d'aménagement des espaces publics dont l'objectif sera de définir comment l'aménagement de l'espace public (requalification d'un boulevard, aménagement d'une place, réalisation d'un aménagement cyclable...) peut répondre aux enjeux de mobilité, aux enjeux de l'aménagement urbain et aux enjeux de la transition écologique. Ce guide à l'adresse des élus des communes, des techniciens des communes et de la métropole a pour objectif de favoriser de bonnes pratiques dans les projets d'aménagement d'espaces publics. Il doit permettre une approche cohérente à l'échelle de l'agglomération. Un premier séminaire, dont l'objectif était d'établir les thématiques à approfondir par la suite, a eu lieu en décembre 2020.

A la suite d'un séminaire avec les élus et techniciens des communes, des ateliers ont été organisés pour prendre en compte les idées et remarques de plusieurs acteurs. Des bénévoles du Collectif se sont donc investis dans ces ateliers en plusieurs phases : atelier sur les modes actifs, phase d'approfondissement des idées recueilli et travail sur la structuration du guide.

INTERLOCUTEUR : COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Suite à une sollicitation de cette commune afin de travailler sur la réalisation d'un diagnostic de territoire dans le cadre de l'élaboration de son PAV (Plan d'Aménagement de la Voirie,) le Collectif a participé à une première réunion en janvier 2021

Lors des échanges, le Collectif a naturellement insisté sur le rapprochement avec Rennes Métropole, suite au transfert de compétences et donc à la mutualisation de certains techniciens d'autant qu'un tel travail a été mené pour le PAVE de la ville de Rennes. Le Collectif a insisté sur la nécessité de prendre en compte toutes les familles de handicap. La commune a bien pris conscience de la complexité de ce dossier.

► Le sous-groupe « cadre bâti et habitat »

Le sous-groupe cadre bâti et habitat du GT Accessibilité, siège en Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA), instance de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Le Collectif Handicap 35 dispose de 4 voix délibératives. Il comptabilise 4 titulaires et 4 suppléants nommés par arrêté préfectoral, pour un mandat de 3 ans. Le dernier arrêté a été promulgué en septembre 2020, pour remplacer celui de mars 2020, faisant suite au décès de René Lefaix.

Les membres nommés se réunissent avec cette commission tout au long de l'année, toutes les 3 semaines, pour étudier des centaines de dossiers de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Ils doivent émettre un avis (« favorable » ou non) pour chacun des dossiers. Dans la continuité des SCDA, les membres élus participent aux visites de réception des ERP pour lesquels un contrôle de la conformité des exploitants aux recommandations émises en SCDA est nécessaire. Ces visites ne sont pas organisées à un rythme régulier car elles dépendent de la date de fin des travaux projetés et de l'enjeu des dossiers.

Point particulier à souligner : Ne répondant qu'à la réglementation concernant tous les handicaps, les avis des 4 membres présents (ou représentés), doivent logiquement être en concordance.

Les membres du sous-groupe « cadre bâti et habitat » participent également à la Sous-Commission Intercommunale d'Accessibilité « Habitat », organisée par Rennes Métropole, et durant laquelle toutes les

questions relatives au parc locatif social ou adapté peuvent être abordées. Ces commissions rassemblent un ensemble d'acteurs tels que les bailleurs sociaux, les élus et les représentants d'usagers. Une seule commission est organisée par an.

► **Transports et mobilité.**

Des réunions sont organisées entre les membres du GT Accessibilité, Anne-Hélène Leroy (Directrice Handistar) et Aurélie Krauss (Responsable Information Voyageur et Accessibilité) pour faire le point sur les projets en cours, les besoins et les dysfonctionnements identifiés par le Collectif. De manière régulière, un travail de remontée des dysfonctionnements et de veille sur l'accessibilité du réseau est mis en œuvre, afin de favoriser au maximum les déplacements de tous de manière autonome.

Kéolis sollicite aussi régulièrement le Collectif pour apporter un avis sur des projets précis comme les portillons pour l'accès au Métro.

D'autres représentations font l'objet d'un investissement régulier de la part des membres du GT Accessibilité, telles que le Comité Régional des partenaires des Transports Publics dont l'objectif est d'œuvrer pour la mise en accessibilité du réseau ferroviaire breton et du réseau Breizh Go (anciennement Illenoo), ou encore le Comité Tripartite NF Service Métro - Kéolis dont l'objectif est de faire remonter les problématiques constatées dans le métro rennais et ses services, et d'exposer les améliorations posées par les enquêtes de satisfactions passées auprès des usagers.

Depuis de nombreuses années, les membres du GT Accessibilité sensibilisent les conducteurs et contrôleurs du réseau STAR, à l'accueil et la prise en charge des personnes vulnérables et en situation de handicap, dans le cadre des Formations Continues Obligatoires (FCO), des formations initiales (COPTI) et des formations aux affrétés.

La refonte du format des sensibilisations est restée en suspens. Il n'y a pas eu de sensibilisations depuis un an. La crise sanitaire empêche la mise en place des nouvelles mesures. Un document navette a été mis en place entre le Collectif et Kéolis pour faire remonter les problématiques constatées, soulevées et abordées en sensibilisation. La collaboration est très appréciée.

► **Information et nouvelles technologies**

Application Handistar : application sur smartphone et un site internet dédié : permet de réserver les transports en ligne. Mi-Novembre 2020, plusieurs réunions en Visio étaient consacrées à ce projet.

Le positionnement : nous nous sommes exprimés chacun en tant qu'utilisateur mais aussi en tant que membre du Collectif Handicap 35. Globalement le site fonctionne, il n'y a pas de problème particulier. Cependant en ce qui concerne l'application, il y a un gros manque d'accessibilité donc ils doivent revenir vers nous pour faire avancer les choses. Nous essayons de faire en sorte que ce soit accessible par tous. « Nous n'avons pas tous les mêmes difficultés donc c'est intéressant de travailler dessus à plusieurs. »

L'application et le site permettent de réserver ses transports Handistar à court et long terme, consulter et annuler ses réservations. Ces outils permettent aussi de suivre les conducteurs et voir lorsqu'ils arrivent près de nous. L'application peut aussi enregistrer les adresses que nous avons l'habitude d'utiliser pour que nous ne soyons pas obligés de renseigner toutes les informations à chaque utilisation.

Les activités en cours et à venir :

- Réunions d'échange Star/Handistar,
- Relation avec la DIR Ouest pour l'élaboration d'un cahier des charges à l'accessibilité des aires de repos,
- Accessibilité numérique du site Star 2021,
- Comité tripartite NF service métro de la ligne A,
- Comité local des usagers particulier – Préfecture d'Ille-et-Vilaine,
- Collaboration à l'élaboration du PAVE de la commune de la Chapelle des Fougeretz,
- Suivi du projet Piscine Villejean,
- Suivi du projet aire de jeux Clair Détour, Maurepas,
- Etc.

Point(s) particulier(s) à souligner :

- **Points forts** : Poursuite des actions malgré le contexte difficile, les changements et les difficultés de fonctionnement.
- **Points faibles** : Les difficultés de réunion et fonctionnement du fait des confinements.

Conclusion : Evolution ou piste à envisager :

- Poursuivre des actions régulières et dossiers en cours,
- Poursuivre la réorganisation du GT Accessibilité, constitution et nouveaux membres, modalités de travail, réorganisation de la communication interne, constitution d'une base de données,
- Poursuivre et développer la collaboration avec des acteurs culturels sur l'accessibilité à la culture,
- Veille sur les nouveaux dossiers à venir (exemple le devenir de la prison J. Cartier etc, afin d'éviter des loupés de suivi accessibilité comme ce fut le cas pour le nouvel équipement Pasteur, le nouveau cinéma Arvor, l'Antipode ...)
- Veille sur les évolutions de la mobilité et des obstacles liés aux nouveaux aménagements de l'espace public (suppression de feux visuels et sonores, traversées des bandes, pistes et voies cyclables dont la traversée est devenue très dangereuse pour les piétons fragiles du fait de la circulation rapide non seulement de bicyclettes traditionnelles ou motorisées mais de tous les nouveaux « engins de déplacement personnel motorisés ».
- Mettre en place ou développer la collaboration avec d'autres villes et communes du département,
- Former des bénévoles : objectifs :
 - Favoriser l'interconnaissance au sein du Collectif Handicap 35
 - Harmoniser les pratiques des membres du Collectif Handicap 35 dans leurs fonctions et leurs missions de représentation,
 - Reconstituer et enrichir un socle commun de connaissances et référentiels ...

Coordinatrice/teurs bénévoles : Jessy Villepreux, William Sherlaw & Richard Fernandez (en qualité de Membre d'Honneur)

Rappel du contexte

La plate-forme de formation en ligne ParticipaTIC projet européen Erasmus+ est toujours coordonnée par l'école des hautes études en santé publique (EHESP). Sa promotion, sa pérennisation, ses modifications restent l'un des enjeux majeurs pour le Groupe International Francophone de la Formation aux Classifications du Handicap (GIFFOCH). Cet ensemble d'organismes associés par l'intermédiaire d'une convention de collaboration regroupe 11 partenaires, est toujours composée d'organismes publics ou privés d'enseignement supérieur et d'organisations venant de France, Belgique, Roumanie et Suisse. Groupement dont l'objet repose toujours, sur la participation sociale. C'est ensemble que nous avons signé une nouvelle convention de collaboration jusqu'au 31 décembre 2022.

Les activités du Collectif Handicap 35 au sein du GIFFOCH

Pour commencer, il est important d'indiquer que la crise sanitaire a impacté le travail d'équipe. En effet, Nous avons pu maintenir un rythme identique de réunions sur 2020-2021 grâce au distanciel mais nous n'avons pas pu travailler de la même manière. La pandémie a considérablement freiné les projets d'amélioration technique de la plate-forme de formation en ligne et l'implication des militants au sein du groupe de travail sur le volet « suivi ParticipaTIC ». Il nous faut, ne pas relâcher nos efforts afin de mobiliser, à minima, un groupe restreint. Aujourd'hui, les coordinateurs ne peuvent « faire vivre à eux seuls », un groupe de travail.

Autre difficulté rencontrée et pas des moindres, là encore liée directement au Coronavirus et aux mesures gouvernementales qui en ont découlées.

Pour autant les membres du GIFFOCH y compris le Collectif Handicap 35 ont poursuivi leurs travaux concernant l'appropriation de l'outil ParticipaTIC, comme plate-forme de formation numérique « exhaustrice » de compétences, favorisant l'autoreprésentation pour la défense des droits de personnes en situation de handicap.

Le Collectif Handicap 35 a participé à 13 réunions se répartissant ainsi :

- 4 rencontres consacrées à la constitution d'une Communauté Apprenante déjà énoncée dans le précédent rapport d'activité. Ces temps de réunions ont été utiles pour permettre aux participants de faire connaissance : Présentation personnelle, institutionnelle et partage d'expériences interculturelles. Ces échanges ont également permis de définir les attendus ou objectifs communs mais aussi les besoins de cette Communauté Apprenante sur le versant « Accès et défense des droits » des personnes handicapées.
- **En septembre 2020 :** Rencontre entre les participants du colloque de Sierre en Suisse et Saint Denis (Paris – France) en 2019 et les partenaires du GIFFOCH. Réunion ayant permise de poser des constats communs quant à l'amélioration de la plate-forme de formation en ligne. Ce groupe initial s'est mis à travailler en 4 sous-groupes :
 - **Atelier 1 :** Créer, gérer, animer un groupe (construire un réseau, une communauté Facebook, des groupes d'utilisateurs, de nouveaux contenus de formation via une demande précise : utilisation des transports en commun).
 - **Atelier 2 :** Stratégies d'accompagnement pour l'appropriation de la plateforme de formation ParticipaTIC (simplification du glossaire existant via une réflexion collaborative portant sur le vocabulaire en Facile A Lire et à Comprendre, les appellations ou les sigles).
 - **Atelier 3 :** Exemples de plaidoyers issus de différents contextes culturels. De cette thématique est née la Communauté Apprenante décrite plus haut (encourager et développer la participation sociale pour défendre ses droits et construire des actions de plaidoyer via une méthodologie émanant d'un langage commun).
 - **Atelier 4 :** L'accessibilité dans le domaine de la formation / formation à distance (améliorer ParticipaTIC dans sa forme : contrastes, liens avec les modules, quizz, base de données documentaires etc. par l'implication des étudiants SHPS, kinésithérapie, ergothérapie).

- Les autres réunions se sont déroulées par session de deux demi-journées. Visio-Conférences, centrées sur les travaux partenariaux interne au GIFFOCH.

La traduction de la version ParticipaTIC en Roumain étant effectuée, il reste désormais à achever celle en Anglais.

L'hébergement de la plate-forme en ligne ParticipaTIC se terminera en décembre 2021. Le GIFFOCH dont le Collectif Handicap 35 répond à des appels à projets, effectue une veille sociale pour pérenniser le financement de cet outil de formation numérique.

Les membres du GIFFOCH coordonneront et accompagneront les nouveaux projets qui verront le jour grâce notamment, à l'émulation collective des 4 ateliers précédemment cités.

D'octobre à décembre 2020 :

La programmation transnationale prévue pour la promotion de ParticipaTIC a été remise en cause et très réduite. Seule l'Association Suisse ASA HANDICAP MENTAL a pu réaliser une table ronde sur le thème de la participation.

De janvier à juin 2021 :

3 réunions ont été consacrées à la réalisation d'un webinaire pour promouvoir ParticipaTIC : déroulé de l'intervention, contenu, supports pédagogiques (PowerPoint et vidéos), questions-réponses interactives. Événement du 17 mai 2021 proposé et diffusé par l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (un des partenaires du GIFFOCH).

Les outils pédagogiques liés à cet événement sont disponibles sur le site : <http://www.collectifhandicap35.org>

Pour plus d'informations sur le GIFFOCH : <https://www.giffoch.org>

Pour retrouver tout ce qu'il faut savoir sur la plate-forme de formation en ligne ParticipaTIC : <http://participatic.eu/fr/accueil/>

LinkedIn : ParticipaTIC

Twitter : @participa TIC

Facebook : ParticipaTIC

Fort de son activité relatée ci avant, et aussi de ses soutiens, mais en prenant en considération les évolutions permanentes des politiques publiques relatives au handicap, notre Collectif Handicap devenu ce jour le Collectif HANDICAPS 35 (par adoption des nouveaux statuts) se doit de poursuivre résolument son action pour les années à venir.

Ces actions auront à s'articuler autour des grands axes que notre projet associatif a définis :

-  **Poursuivre la mise en œuvre du projet associatif approuvé en début d'année 2020 :**
 - Axe 1 - Agir pour la défense des droits des personnes en situation de handicap ;
 - Axe 2 – Être résolument un collectif départemental ;
 - Axe 3 – Formation et implication des membres du Collectif Handicap 35.

Dans ce cadre, et en lien et en appui du Collectif Handicaps et aussi du Comité d'entente handicap Bretagne, œuvrer pour des évolutions concertées de la politique du handicap et de sa déclinaison tant au niveau régional que local et sur les différents territoires de notre département.

-  **Poursuivre et accélérer nos engagements associatifs sur la politique du handicap :** être résolument et encore plus acteur de l'évolution de cette politique du handicap (avoir plus de lien avec le Collectif national et avec le régional, plus de liens avec les différents partenariats dont départementaux et réseaux).

-  **Poursuivre et augmenter les soutiens que nous devons avoir auprès de nos adhérents et aussi auprès des diverses collectivités en leur apportant nos expertises d'usages.**

-  **Poursuivre et développer nos actions de formation :** Cela devra nous conduire à une meilleure interconnaissance et aussi et surtout à la poursuite et à l'accélération de nos actions de formation à commencer par la formation de bénévoles formateurs.

-  **Réactiver et développer l'action de communication** en lien vers nos adhérents et les impliquer dans cette communication.

C'est ensemble et avec tous que nous devons AGIR :

AGISSONS ENSEMBLE POUR L'INTEGRATION DE TOUS

*Et mettons résolument en Avant cette loi de 2005, en veillant à ce qu'elle ne se trouve pas
remise en cause ou détricotée*

**« Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en
situation de Handicap »**



AGIR ENSEMBLE

www.collectifhandicap35.org

09 75 41 68 07 - collectif.handicap35@wanadoo.fr

31 boulevard du Portugal

35200 RENNES

